



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 13 octobre 2011, à 20h15
à la Salle de Spectacles**

2^{ème} séance

Séance du jeudi 13 octobre 2011

Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à notre deuxième séance de l'année 2011-2012.

J'adresse mes salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes, qui dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Nous saluons aussi Monsieur Widmer et son équipe de Sonomix qui filmera les débats de ce soir ainsi que la société Maximum SA et M. Cardinaux qui sont en charge du son.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

La secrétaire procède à l'appel:

L'appel fait ressortir la présence de 69 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Nadia Carota, Solmaz-Rosa Korkmaz, Irina Krier, Rose-Marie Matti, Simone Szenyan ainsi que MM. Nicolas Freymond, Madi Keita, Raymond Gauthier, Cemal Ozcan, Gerarda Romano-Giorno et Antoine Steiner

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette deuxième séance du Conseil Communal de Renens pour l'année 2011-2012.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu les interpellations suivantes:

- Une interpellation de Mme Line Rouyet sur les achats équitables de la Commune,
- Une interpellation de Mme Myriam Coleman à propos des poubelles sélectives,
- Une question de M. Roland Divorne sur les espaces verts,
- Une question de M. Silvio Torriani sur la signalisation routière.

Ces 4 points seront traités prioritairement au point 15.

La Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote; l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 septembre 2011
3. Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulée "10 ans de Piazzetta, notre festival en plein air : un jubilé passé avec honneur et un succès à exploiter !"
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pascal Waeber concernant la réduction du forfait "entretien" du Revenu d'insertion pour les jeunes adultes vivant seuls, sans charges de famille et sans activité lucrative.
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Raymond Gauthier et consorts pour une place du Marché accueillante et ouverte à chacun (**cette réponse écrite devrait faire l'objet d'un courrier séparé après son adoption par la Municipalité lors de sa séance du 07 octobre 2011**)
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
9. **Préavis N° 1-2011** – Autorisations générales pour la législature 2011-2016
Commission des finances
10. **Préavis N° 2-2011** – Arrêté d'imposition pour l'année 2012
Commission des finances
11. **Préavis intercommunal N° 3-2011** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Moline.
Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse

12. **Préavis N° 4-2011** – Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et des logements à loyers modérés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire.
Mme Irène Frei-Premet, Présidente-rapporteuse

13. Motions, postulats, interpellations

14. Propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2011

Avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, je tiens à vous informer qu'une faute de nom s'est produite, il s'agit bien du Conseiller communal UDC M. Rolf Kung et non de M. Philippe Kung. Toutes nos excuses Monsieur Kung pour cette erreur.

J'ouvre maintenant la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 8 septembre 2011.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote; le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

J'adresse mes sincères remerciements à notre secrétaire, Mme Charlet, pour la réalisation de son 1^{er} procès-verbal.

3. Assermentation

Nous allons maintenant procéder à l'assermentation de Mme Françoise Christ qui n'avait pas pu être assermentée le 28 juin dernier ni lors de notre dernière séance du Conseil Communal.

Mme Christ, merci de vous avancer et je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie Mme Françoise Christ de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

4. Communications de la Présidence

- **SDOL**

Mme Nicole Divorne, vice-présidente, a participé le mardi 27 septembre 2011 à une séance du SDOL destinée aux législatifs des Communes concernées par ces travaux.

Les 11 et 12 novembre prochain aura lieu au Polydôme de l'EPFL le marché du SDOL. Le vendredi 11 se tiendra une conférence sur les enjeux du Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Cette conférence est réservée aux élues et élus des 9 communes signataires du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois et le samedi 12 toujours au même endroit le marché du SDOL.

Une invitation avec le programme a été déposée sur vos tables.

J'invite donc les différents groupes de notre Conseil à participer à cet événement.

Autre date à agender: le 21 février 2012, le PALM tiendra une conférence, vous trouverez toutes les informations sur le site : www.ouest-lausannois.ch

- **Présidence du parti PLR**

Le PLR a informé le bureau que la présidence du parti sera désormais assurée par M. Pascal Golay remplaçant M. Michel Perreten.

- **Commission des pétitions**

La commission des pétitions sera présidée par M. Madi Keita, membre du groupe socialiste.

- **Commission de gestion et des finances**

La séance commune entre la Commission de gestion et la Commission des finances aura lieu en janvier, une date définitive devrait pouvoir nous être transmise au prochain Conseil. D'avance merci aux deux présidents.

- **Sapeurs-pompiers**

En date du 1^{er} octobre a eu lieu l'exercice annuel du bataillon des sapeurs-pompiers sur la place du Marché où nous avons pu admirer de belles prestations ainsi que divers véhicules nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

- **Association des familles du Quart Monde**

Le samedi 8 octobre, au square de la Savonnerie, a eu lieu en présence de représentants de la Municipalité, de conseillères et conseillers communaux et des membres de l'Association des familles du Quart Monde la 2^{ème} pose de la plaque commémorative qui avait dû être déplacée en raison du chantier de la place du Marché.

- **Article 65**

L'article 65 du règlement de notre Conseil précise que les départs anticipés de nos séances doivent être annoncés au préalable; tout comme les absences qui devraient être elles aussi annoncées. D'avance je vous remercie de jouer le jeu. Je vous informe que nous avons reçu l'information que Mme Irène Frei-Premet et M. Naïm Lokaj pourraient partir de manière anticipée.

- **Elections du 23 octobre 2011**

Le bureau aimerait aussi vous rappeler que pour le dépouillement des élections fédérales du 23 octobre prochain, il est impératif que chaque personne engagée pour cet événement honore sa convocation et soit ponctuelle, il en va du bon déroulement de ces opérations.

- **Registre des intérêts**

Je me permets de vous rappeler que vous devez transmettre à Mme la secrétaire le formulaire « Registre des intérêts ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **M. Roland Divorne, PLR**

Merci Mme la Présidente,

Lors de la dernière séance, dans les "divers", M. Didier Divorne avait demandé au Bureau que les documents tels que listes de téléphone, etc, etc qui devaient être livrés aux Conseillers ayant Internet et qui n'avaient pas été livrés précédemment reçoivent lesdits documents. Toutefois, nous ne les avons toujours pas reçus. Est-ce un oubli?

Dans la salle des Conseillers mentionnent qu'ils ont reçu ces documents.

M. Roland Divorne confirme que lui n'a rien reçu.

Réponse de Mme la Présidente

Je suis navrée que vous n'ayez rien reçu. Nous allons faire le nécessaire pour que vous receviez désormais tous les documents. Avec toutes nos excuses.

Monsieur Roland Divorne remercie Mme La Présidente

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

La Municipalité a donné une réponse, comme annoncée d'ailleurs, à l'interpellation de M. Raymond Gauthier. Je répondrai par oral à l'interpellation de Mme la Conseillère Communale Nicole Haas Torriani et M. Jean-Marc Dupuis répondra également à deux questions portant sur l'eau et l'arbre.

REPONSE ORALE

*à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani intitulée :
"Sauvegardons une place du Marché harmonieuse et protégeons les enfants"*

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

L'installation de ce kiosque à la place du Marché a surpris bon nombre de personnes et de commerçants et une interpellation a été déposée au Conseil Communal du 8 septembre 2011 par Mme la Conseillère Communale Nicole Haas Torriani, posant sept questions à la Municipalité.

En résumé, les critiques concernent principalement l'emplacement du kiosque, trop près de la place de jeux, la grandeur de celui-ci, la qualité de la marchandise et la vente de produits divers, à des prix bas, dont des pâtes, faisant directement concurrence à des commerces proches.

D'autres intervenants ont soutenu ce projet dont l'avantage reconnu, est que ce commerce participe à animer la place du Marché.

Après cette brève introduction, je vais répondre le plus précisément possible aux questions de Mme Haas Torriani, dans ce projet, qui a concerné la Police du commerce, le CTC et l'Administration générale:

1. Est-ce la Municipalité qui a pris l'initiative de chercher un kiosque ou a-t-elle répondu à une demande d'un commerçant ?

Deux demandes pour l'installation d'un kiosque avaient été adressées à la Police de l'Ouest lausannois (PolOuest) par des habitants de Renens. Une troisième demande pour l'installation d'un kiosque a été adressée au CTC par un habitant de Lausanne. La Municipalité de son côté, cherchait aussi à faire vivre mieux la place.

Sur cette base, la Municipalité, en date du 1er juillet 2011, a décidé sur proposition du Centre Technique Communal (CTC) et de la Police du commerce d'autoriser, pour une période d'une année, avec effet immédiat et à titre d'essai, l'installation d'un kiosque pour la vente d'aliments (hot-dogs, glaces, marrons chauds, etc.) sur la place de jeux située entre la Migros et la Coop, aux abords de la place du Marché, et de lui permettre de se raccorder aux réseaux existants.

2. Qu'est-ce qui a motivé la Municipalité à le faire ?

La motivation principale de la Municipalité a été d'attirer du monde sur la nouvelle place du Marché et il lui est apparu, dans un premier temps, qu'un marchand de marrons en hiver et de glaces en été était susceptible d'apporter un plus au niveau de l'animation de la place. Cette idée de départ a pris d'autres proportions, comme l'a relevé l'interpellatrice.

3. Comment s'est fait le choix de l'emplacement ? Pourquoi sur la place de jeux ?

Le choix s'est fait en fonction de l'utilisation de la place (marchés, fêtes) qui empêchait un emplacement permanent sur la place proprement dite et en fonction des raccordements d'eau et d'électricité.

4. Un emplacement de jeux pour enfants ne devrait-il pas être libre de ces incitations à dépenser ?

L'emplacement choisi, proche des jeux d'enfants peut accentuer la tentation. La place est un tout, entourée de commerces, et cet emplacement a paru le plus adéquat pour un usage régulier.

5. La Municipalité a-t-elle consulté les autres commerçants (kiosque dans le passage sous-route, marchands de glaces, de boissons à l'emporter ou autres friandises ?) et y a-t-il eu des réactions de leur part ?

Nous ne les avons pas consulté, dans un projet qui au départ devait être peu concurrentiel et amener simplement plus de monde sur la place. Ce genre de consultation

est difficile, certains commerçants ayant peur de tout ce qu'ils voient comme concurrence, d'autres, pensant au contraire que le monde attire le monde.

6. *Quelle location la Commune perçoit-elle pour cet emplacement ?*

Le prix de mise à disposition est faible. Nous avons dû trouver une base légale et la seule que nous avons est le règlement sur les taxes et émoluments. Celui-ci prévoit pour la place du Marché, concernant des "bancs de glaces, châtaignes, boissons et friandises un tarif annuel de Fr. 115.- par m²". Dans le cas présent, cela représente une taxe de Fr. 130.- par mois.

7. *Y aurait-il possibilité de résilier cette autorisation avant la fin du délai d'essai d'un an ?*

Suite aux remarques et à des plaintes de commerçants, ainsi qu'à l'interpellation et au débat qui s'en est suivi au Conseil, et au fait que le projet a dévié de son but initial, la Municipalité a précisé certaines choses et a stipulé des conditions plus précises au commerçant.

Elle a ramené la période d'essai jusqu'à fin avril 2012, de manière à voir si l'installation répond à une réelle attente de la part des utilisateurs de la place et qu'elle n'est pas de nature à créer de nouvelles nuisances.

Elle a aussi fixé les exigences suivantes :

- *Ne sont autorisés à la vente que des glaces industrielles, des marrons chauds, des chouros, des hot-dogs, des crêpes, des gaufres, des barbes à papa et des boissons sans alcool.*
- *Il ne sera vendu que des produits de qualité.*
- *Toute terrasse, tables ou chaises sont interdites, sauf pour usage personnel.*
- *Le kiosque ne peut être ouvert que dans les horaires fixés pour les commerces. En accord avec le responsable du kiosque, il pourra être ouvert de 11h00 à 19h00 (le samedi jusqu'à 17h00) et le dimanche de 11h00 à 17h00. Pour le dimanche, il est précisé qu'il ne doit pas utiliser de personnel. Il s'agit d'une possibilité offerte et l'intéressé devra confirmer les heures et jours d'ouverture mais au minimum six jours par semaine. Une fois le choix définitif fait, les horaires seront transmis à la Police du commerce et ils devront être respectés.*

Pour terminer, je tiens à préciser que le propriétaire du kiosque a accepté toutes les conditions émises. Elles mettent des limites à son activité. Ce commerçant est quelqu'un d'entrepreneur, il est au chômage, son projet est cautionné par ASECE (Microcrédit Solidaire Suisse) et on peut espérer, pour lui malgré tout que sa "petite entreprise fonctionne".

Comme prévu, la Municipalité fera un bilan avant avril 2012, et étudiera d'éventuelles alternatives, plus mobiles. Elle est ouverte aux remarques des habitants et usagers de la place d'ici là.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani intitulée : "Sauvegardons une place du Marché harmonieuse et protégeons les enfants."

L'habitude est que nous envoyons les réponses aux questions avant la séance du Conseil communal. Nous étions en retard car nous avons dû renégocier avec le commerçant et nous voulions absolument pour donner réponse rapidement. D'où cette réponse orale un peu longue ce dont je m'excuse.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers bonsoir.

REPONSE ORALE

*à la question de Monsieur le Conseiller Communal Jean-Pierre Leyvraz
concernant la mention d'eau potable sur les fontaines et robinets en Ville de Renens*

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil Communal du 8 septembre 2011, Monsieur le Conseiller Communal Jean-Pierre Leyvraz a posé une question relative à la mention d'eau potable sur les fontaines et robinets en Ville de Renens.

A cette question, la Municipalité répond comme suit :

Les fontaines d'aujourd'hui ne sont pas très différentes de celles du passé. En effet, si aucune plaque indiquant "eau non potable" n'est apposée visiblement, c'est que l'eau est consommable, que cela soit pour les fontaines de la Place du Marché ou les jeux d'eau du Square de la Savonnerie.

De plus, la Municipalité a équipé deux fontaines, une à la Place de la Gare et une au promontoire du cimetière ainsi que les trois bassins du cimetière, avec un système d'Eco-fontaine qui utilise la pression excédentaire du réseau d'eau potable, pour entraîner une pompe qui recycle une partie de l'eau du bassin, ce qui peut amener à une réduction de la consommation d'eau de 80 à 95%.

Un bouton poussoir sera installé en parallèle pour une consommation d'eau potable. Dans ce cas, des panneaux indiqueront "eau non potable" pour la fontaine et "eau potable" pour le bouton poussoir.

Dans le cas des robinetteries à déclenchement avec électronique d'approche, l'eau provient également du réseau d'eau potable et est tout-à-fait consommable.. Cette technique a pour seul but d'économiser de l'eau.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz, posée lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2011, concernant la mention d'eau potable sur les fontaines et robinets en Ville de Renens.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

En préambule à la réponse à venir, j'aimerais soulever que c'est une question qui m'a fait plaisir en cette année 2011 qui est l'année internationale de la forêt et juste pour vous rappeler un ou deux points. La politique communale veut que l'on coupe uniquement ce que la nature donne. Les arbres qui sont abattus pour des raisons de maladie ou autre sont tous remplacés.

REPONSE ORALE

à la question de Madame la Conseillère Communale Suzanne Sisto-Zoller concernant le hêtre pleureur abattu en 2010 et situé sur le chemin des sens et son éventuel remplacement

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil Communal du 8 septembre 2011, Madame la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller a posé une question concernant le hêtre pleureur abattu en 2010 et situé sur le chemin des sens et son éventuel remplacement.

A cette question, la Municipalité répond comme suit :

Effectivement, le hêtre pleureur n'a pas supporté les travaux de réaménagement du parc de la Gare et une fois ce constat établi, il a dû être abattu.

Il faut cependant relever que son enlèvement a mis en valeur un magnifique magnolia, ainsi qu'un cèdre de l'Himalaya. C'est en fait le cycle naturel; quand un arbre est coupé, de la lumière est amenée et cela permet à la végétation en-dessous de se développer.

Néanmoins, un nouvel arbre va être planté en novembre 2011, mais de moins grande envergure, ceci comme l'exige le règlement sur la protection des arbres.

Lorsque nous planterons ce nouvel arbre, nous inviterons Mme Suzanne Sisto-Zoller afin qu'elle puisse verser symboliquement le premier arrosoir.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Madame la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller, posée lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2011, concernant le hêtre pleureur abattu en 2010 et situé sur le chemin des sens et son éventuel remplacement.

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Concernant le communiqué de la Municipalité N° 2, Divers points

1. CREATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA SECURITE

Je m'étonne des thèmes identifiés :

1. *Les marginaux de la Place du Marché*
2. *Mise à disposition des terrasses sur la base d'un contrat avec le tenancier de l'établissement public*
3. *Caméras de surveillance*

En ce qui concerne le 1^{er} thème et selon les affirmations de Madame la Syndique de notre Ville relatées dans le Journal 20 Minutes du mercredi 12 octobre dernier, je cite « il s'agit surtout de problèmes de « cohabitation » et non pas de sécurité ».

Dès lors, j'imagine qu'un service comme celui des Affaires Sociales - avec aujourd'hui divers renforcements et ressources suite à l'engagement de professionnels de la branche - pourrait s'y pencher plus activement, sur le terrain et cela bien entendu sans grever le montant attribué par le Conseil communal pour les projets de l'Observatoire de la Sécurité ; car, finalement, ce sont bien là des tâches identifiables qui incombent à un tel service communal.

Le deuxième point est clairement à définir comme une problématique attribuée à la Police du Commerce et non pas à un Observation de la Sécurité !

Le troisième point : les caméras de surveillance. En l'occurrence le seul sujet parmi les trois thèmes proposés qui donne un sens au libellé proposé pour ce groupe de travail.

Bien évidemment, il serait souhaitable dès lors de ces séances de travail qu'on ne refasse pas l'historique de ce que les citoyennes et citoyens ont exprimé le 19 juin 2011, mais que l'on puisse s'orienter sur des propositions concrètes.

Personnellement, je suis déçue des thématiques proposées. D'autres soucis majeurs auraient certainement pu trouver une place plus adéquate et plus pertinente pour cette nouvelle législature.

2. PROGRAMME DE SECTEUR JEUNESSE

A sa lecture, je me suis posé la question suivante : pourquoi un programme pour les 3 à 25 ans ?

Quand bien même, je peux comprendre les activités de socialisation, d'échanges pour les tous petits dès 3 ans, autant je suis restée perplexe et dans une incompréhension totale quant aux éventuels programmes pour les plus de 18 ans !

Mais alors 25 ans me direz-vous ? quel(s) genre(s) de programme(s) un Centre de Rencontre et d'Animations peut-il bien présenter et finalement pensez-vous vraiment que le rôle d'un centre tel que le CRA est de s'occuper d'adultes ?

Laissons cette « partition » fait aux clubs sportifs, cercles, amicale, famille(s), copains. Le CRA doit avoir une seule vocation : « les enfants et les adolescents ».

Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Victoria Ravaoli, PS**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonsoir,

Je vais juste rebondir sur ce que viens de dire Mme Joliat. Le CRA veut dire "centre de Rencontre et d'Animations". Il n'y a pas une histoire d'âge. J'ai fait partie de cette association pendant deux ans et nous mettions vraiment l'accent sur le fait que ce centre soit ouvert à tous, à tous les âges. Mais je ne veux pas polémiquer là-dessus.

Je viens aussi pour le secteur jeunesse, car je tiens à remercier la Municipalité. Surtout au délégué à la jeunesse qui a repris la responsabilité du CRA depuis que ce n'est plus une association. Pour la réouverture de ce dernier mais surtout pour le nouvel horaire du centre aéré durant les vacances. Elargissant de 08h00 à 18h00, il répond clairement à une demande de la population. Je tenais à remercier la Municipalité pour cela.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

Dans les communiqués écrits de la Municipalité à la page 5 au 2^{ème} paragraphe, il est dit que des salles sont "mises à disposition" pour des danseurs expérimentés. J'ai quatre questions à poser:

- 1) *"Salle mise à disposition", cela veut-il dire gratuit ou payant?*
- 2) *Qu'est-ce des "danseurs expérimentés" et qui le détermine?*
- 3) *Est-ce que ces groupes sont des associations, une école, une société?*
- 4) *Qui en est ou qui en sont les responsables?*

Mme la Présidente demande à la Municipalité si celle-ci souhaite s'exprimer aux sujets de ces discussions.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je commence puisque Mme Joliat fait référence à une phrase de ma part. Je ne suis pas sûre que le Journal 20 Minutes soit le résumé complet de ce que nous pouvons leur dire et de la politique de notre Municipalité.

L'article est long, pourtant j'ai parlé 10 minutes avec le journaliste. Il m'a juré qu'il ferait plus que quatre lignes. Je pense néanmoins que la chose dite très clairement, et je ne lui ai pas du tout dit que ce n'est qu'un problème de cohabitation, j'ai dit que cela posait des problèmes très généraux qui sont des problèmes de société, qui étaient des problèmes effectivement sociaux mais qui étaient aussi des problèmes de Police, qui étaient aussi des problèmes du respect de l'ordre public, qui étaient un certain nombre de problèmes assez vastes. Ce sont là mes propos. Juste pour préciser. Mais peut-être que mes collègues, membres de l'observatoire, préciseront le choix qui a été fait concernant ces thèmes de priorités.

Mme la Présidente

J'ai vu qu'il y a encore deux personnes qui souhaitent s'exprimer sur les communications de la Municipalité. Je vous propose que l'on entende tout le monde et que vous répondiez les uns après les autres. Dans le cas contraire, cela va nous faire des débats en peu décousus.

- **Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi Rouge**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse. Malgré tout, je souhaiterais éclaircir quelques points de mon interpellation.

Celle-ci d'abord ne s'adresse pas à la personne qui tient ce kiosque. Je ne connais pas cette personne et elle a toute mon estime. Je n'ai rien contre elle. D'autre part, je tiens aussi à dire que je ne suis pas contre la concurrence du commerce, comme certain l'on prétendu. Alors

qu'en fait je suis préoccupée du fait que c'est sur la voie publique que ce kiosque est entreposé et que ce n'est pas une concurrence. Cela peut être une concurrence déloyale, justement vu que le loyer n'est pas du tout le même que pour un commerçant qui paie peut-être CHF 2'000.- à CHF 3'000.- son loyer. Donc, j'aimerais quand même rectifier cela.

Par contre, j'aimerais dire que je ne suis pas contre le fait que l'on vende des glaces en plein été ou des marrons chauds en hiver. Mais cela peut être fait dans un petit cabanon, qui pourrait même être un petit chalet et qui serait bien plus agréable à voir et à découvrir. Ceci dit, je maintiens toutes mes remarques que faites lors de mon interpellation. J'aimerais juste signaler que la semaine passée, il y avait tout un débat à la radio sur une campagne qui était lancée contre l'obésité pour la petite enfance. En disant que c'était vraiment le surpoids qui mettait cette frange de la population en danger et que cela aurait des conséquences pour l'avenir sur les frais de la santé, etc... Ceci inquiétait certains médecins et des partenaires de la santé. Alors j'estime que ces arguments en plus vont peut-être faire mouche sur certains membres de la Municipalité. Je ne vais pas les nommer mais, la santé doit les préoccuper.

J'aurais préféré, je vous assure que l'on approche, par exemple, des paysans pour qu'ils viennent vendre leurs produits laitiers, voir leur lait au prix coûtant à la population de Renens. Cela serait une animation plus intelligente et meilleure pour la santé pour tout le monde

- **M. Pascal Waeber, PLR**

Mesdames, Messieurs,

Concernant la promotion économique, je salue le fait que la Municipalité s'occupe enfin de promotion économique. Toutefois, j'aimerais savoir si la Municipalité a l'intention d'étendre le mandat de promotion économique à l'ensemble de la Commune afin de promouvoir les commerces des autres quartiers de Renens.

Je me permets de vous rappeler que la pétition des commerçants du nord de Renens déposée lors du dernier Conseil ne demandait rien d'autre que la promotion économique se fasse aussi aux autres quartiers.

Maintenant, concernant la réponse à mon interpellation. Je remercie la Municipalité pour sa réponse à une question relativement complexe. Cette réponse a permis d'apaiser mes craintes quant à la péjoration de la situation des jeunes au RI qui souhaitent s'en sortir. Par contre, je suis très étonné et je déplore de voir le peu d'information disponibles sur les jeunes de notre Ville qui sont en difficulté et ceci quelle que soit la durée.

Merci

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Bonsoir chers collègues,

J'aimerais revenir sur une information qui nous est donnée concernant la mise en place de WC publics. ENFIN !!!

Merci

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

J'aimerais revenir sur la réponse qui a été donnée suite à mon interpellation du dernier Conseil concernant l'extension du concept de festival La Piazzeta. Je remercie tout d'abord la Municipalité pour la réponse qui m'a été donnée; que j'accepte, que je comprends notamment à la vue de la situation financière de la Commune. Cela étant dit, j'aurais peut-être espéré un peu plus d'imagination et d'inventivité de la part de la Municipalité et j'espère vivement que le dernier paragraphe de la réponse qui fait état de projets et d'ouverture qui pourraient être trouvés notamment avec l'ECAL soient exploités rapidement afin que déjà en 2012 nous puissions avoir un concept, sinon différent, au moins un petit peu plus étendu.

Je profite d'avoir la parole pour vous remercier de la part de M. Raymond Gauthier, qui est excusé ce soir pour des raisons professionnelles, concernant la réponse de son interpellation. Il m'a demandé de vous dire qu'il est satisfait de la réponse et qu'il aura sans doute moyen d'y revenir plus en détail lors d'un prochain Conseil.

Merci.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur les communications de la Municipalité, Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Juste un petit complément d'information aux questions de Mme Joliat, sans rentrer à nouveau sur le débat du journal 20 Minutes puisque je l'ai lu, certainement comme tout le monde. Ce que nous pouvons constater, c'est que le journal met en avant les points négatifs mais il n'apporte rien au niveau du positif et à ce que l'on pourrait faire pour notre Ville de Renens.

C'est pour ceci qu'il existe au jour d'aujourd'hui un observatoire de la sécurité. Si nous avons au point 1 "les marginaux de la Place du Marché" c'est parce que c'est d'actualité et parce que c'était brûlant. Je pense que c'est un devoir et l'une des tâches de l'observatoire de la sécurité de pouvoir aller à la rencontre de ces gens-là et de pouvoir discuter avec eux. Alors, il est vrai que le choix de mettre dans l'ordre les marginaux, les terrasses et ensuite les caméras; ce n'était pas un choix délibéré pour bien sanctionner et mettre les caméras en 3^{ème} point. Les caméras, c'est sûr, c'est un point qui est très très important.

Je crois que cet observatoire a pour la première fois siégé, il y a quinze jours/trois semaines en arrière. Laissez-nous aller de l'avant et que nous fassions un bilan dans une année qui soit correct. Il est difficile maintenant de dire que nous ne prenons pas les bons sujets, qu'ils ne sont pas mis dans le bon ordre, etc... Je crois que nous essayons de faire un maximum Mme Joliat.

Réponse de Mme Myriam Romano, Conseillère municipale

Merci Mme la Présidente, Bonsoir Mesdames et Messieurs,

C'est pour répondre aux questions de Mme Joliat et de Mme Forestier concernant le programme du secteur Jeunesse soit la tranche d'âge 3-25 ans.

Il faut savoir que la Commission Fédérale de l'enfance et de la jeunesse a déterminé la tranche d'âge pour l'enfance de 3 à 12 ans et la tranche d'âge pour la jeunesse de 13 à 25 ans. Nous n'avons rien inventé, nous avons repris ces tranches d'âge-là. Simplement, il faut savoir qu'à l'époque du CRA association, nous avons beaucoup discuté de l'âge limite d'accès au CRA dans le comité avec des discussions pas mal animées je dois dire. Certain estimait qu'il fallait s'arrêter à 18 ans, d'autre que l'on pouvait aussi continuer encore un bout. Si des jeunes aiment venir au CRA et qu'ils s'y sentent à l'aise, qu'ils ont leurs copains qui sont un peu plus jeune, qu'ils puissent continuer à venir. L'idée est quand même de décroisonner et après, il est vrai que si les jeunes y trouvent des activités, des amis et une ambiance qu'ils aiment et bien autant qu'ils soient là plutôt qu'ailleurs finalement.

Pour répondre à la question de Mme Forestier. Ces salles qui sont mises à disposition pour les danseurs expérimentés font parties du programme Jeunesse. Nous nous référons là particulièrement aux groupes des Nasty's qui est un groupe de jeunes filles que vous connaissez déjà que vous avez déjà vu sur la Place du Marché lors de différents événements. Il y a un autre groupe de jeunes filles qui dansent qui s'est créé, toujours sous l'égide de Naomie Diakanua qui avait reçu le mérite Jeunesse pour avoir créé le groupe Nasty's. C'est toujours à destination des jeunes, donc je ne sais pas, Mme Forestier, si vous souhaitez suivre des cours de salsa ou autre; ces salles sont donc plutôt destinées pour des groupes de jeunes qui aiment la danse et qui ont déjà fait leur preuve.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Un mot sur la question de M. Waeber au sujet de la promotion économique. Il n'est pas juste de dire que nous nous occupons "enfin" de la promotion économique. Lors de la dernière législature nous avons créé une pépinière avec les ateliers de la Ville de Renens, cela a intensifié toutes nos relations avec le secteur de Lausanne Région qui s'occupe de la promotion économique. Nous avons également intensifié le contact avec le CACIB, cherché des partenariats pour bouger des projets. Projets pour l'instant qui ne bougent pas mais qui pourraient bouger dès que nous serons au courant de ce qui se passe; je prends un exemple: Mayer & Soutter S.A. Nous avons aussi tenté, mais il est vrai que c'était plus difficile et nous n'avons pas eu de résultats très concrets, avec nos forces disponibles, de réfléchir sur quels

commerces viennent au Centre. C'est vrai, que les échecs, en n'ayant pas de personne spécialisée dans ce genre de travail, ont fait que nous avons confié ce mandat de 20%. Il est vrai que nous avons au départ priorisé le Centre. Il y a des enjeux qui sont très importants qui sont d'arriver à diversifier, à varier, à renforcer tout le secteur économique du Centre. Bien sûr, ce sont des raisons financières aussi qui nous ont fait limiter ce mandat; nous en sommes bien conscients, il y a d'ailleurs une réflexion au sein de la Municipalité pour améliorer encore et élargir les activités que nous pouvons faire dans ce domaine. Nous verrons ce que donnera ce mandat. Bien sûr que nous souhaiterions l'élargir et le faire pour la Ville mais le Centre nous a clairement paru prioritaire.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Mesdames et Messieurs, je reviens juste sur un petit point de situation. Mon intervention n'avait pas pour but de mettre en doute les projets et les tâches qui ont été confiées à l'Observatoire de la Sécurité. J'ai simplement eu un ressenti : les sujets qui étaient proposés n'étaient peut-être pas les bons !

Je n'ai en aucun cas mis en doute ni discuté l'ordre donné aux sujets soumis, ni à ce que l'Observatoire pouvait mettre en avant comme travaux.

Je pense, et j'espère qu'à la lecture du procès-verbal ce sera plus clair. En conclusion, il faudra, bien évidemment attendre pour avoir des résultats concrets.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Monsieur Eugène Roscigno, Président de la Commission des Finances, nous informe, qu'aucun objet n'ayant été déposé pour cette séance, la Commission des Finances ne s'est pas réunie. Il n'y a donc pas de communication, nous pouvons dès lors passer au point 7.

Ces propos sont confirmés par M. Eugène Roscigno.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la CUAT.

Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion est close.

8. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente ouvre la discussion. Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion est close.

9. Préavis N° 1-0211 – Autorisations générales pour la législature 2011-2012

Mme la Présidente prie M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des Finances de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport:

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 1-2011 - Autorisations générales pour la législature 2011-2016 s'est réunie le 14 septembre 2011, à la salle de la Municipalité

Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Sylvia Mermoud, Didier Divorne, Roland Divorne, Alberto Mocchi, Daniel Rohrbach, Michele Scala, et Eugène Roscigno, président-rapporteur.

Excusés: MM. Pascal Golay, Vincent Keller, Stéphane Montabert, Reza Safai.

La Municipalité et le service des finances étaient représentés par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-François Clément, Municipal et M. Stéphane Kobel Taher, adjoint du secrétaire municipal.

La Commission remercie les intervenants pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés et de leur disponibilité.

Ce préavis remplace les trois premiers préavis de début de législature, qui traditionnellement étaient traités simultanément. Il concerne le transfert de certaines compétences du Conseil Communal à la Municipalité, ainsi elle peut gérer au quotidien les affaires de notre Commune et faire face à ses diverses obligations, sans oublier, bien sûr, d'en informer la Commission des Finances et notre Conseil, dans le but de travailler avec celui-ci dans l'harmonie et la transparence.

Examen de détail des diverses autorisations.

Acquisition et aliénation d'immeubles

Le montant de CHF 5'000'000.- demandé par la Municipalité est inchangé par rapport à la précédente législature. C'était lors de cette dernière, qu'après plus de 20 ans, nous sommes passés de 3 à 5 millions. Cette adaptation était due, entre autre, à l'augmentation de la durée de la législature.

L'autorisation d'acheter est liée à nos possibilités de financement. Elle est surtout utile pour garder de la promptitude et un maximum de confidentialité lors des transactions immobilières.

Pour la législature 2006-2011, cette autorisation a été utilisée à cinq reprises pour un montant de CHF 5'300'000.-, la liste détaillée des divers achats est annexée au présent rapport.

Pour l'aliénation (la vente) la notion d'urgence et de discrétion est moins importante, elle laisse au Conseil toute sa compétence lors de transactions importantes. Le montant de CHF 100'000.-, lui aussi, n'a pas été augmenté, il est utilisé lors de transactions de peu d'importance.

Acquisition de participations dans des sociétés commerciales

Le montant de CHF 20'000.- par cas est identique à la dernière autorisation. La commission s'est intéressée aux critères des sociétés dans lesquelles notre Ville pouvait prendre des participations et a voulu savoir quelles étaient les sociétés dont la Commune a pris une participation ces dernières années.

La Maison du Peuple, la CGN, la Romande Energie, ECO crédit. Voici quelques exemples de prises de participations de la Commune. Il s'agit dans la majorité des cas d'actes politiques.

Dans ce préavis, seule la notion d'acquisition est traitée, mais lors de notre séance, la question de la vente de ces mêmes participations s'est également posée. La Municipalité n'a pas pu nous répondre avec certitude sur ce point. C'est après quelques jours de recherches que l'administration générale a pu nous fournir les renseignements utiles.

En matière de vente de participations, il en ressort après prise de renseignements auprès du Canton de Vaud (SECRI, Secteur juridique) que la vente de participations tombe sous le coup de l'article 4 alinéa 1 chiffre 10 de la Loi sur les Communes.

La vente de participations est de la compétence du Conseil Communal "les placements (achats, ventes, emplois) de valeurs mobilières ne sont pas de la compétence de la Municipalité" en vertu de l'article 44 chiffre 2 de la loi sur les Communes

Cette compétence n'est pas transférée et reste une prérogative de notre Conseil, comme indiquée dans la loi. La question de l'opportunité d'un transfert de cette compétence pourrait se poser lors de la prochaine législature.

Placement de capitaux et liquidités

Aujourd'hui, sur ce point notre Commune est plus souvent à la recherche de fonds à emprunter que de capitaux à placer, ce qui n'a pas toujours été le cas lors de la dernière législature.

Entre 2006-2009, cette possibilité a été utilisée une trentaine de fois, pour des placements allant de un à sept mois, pour des montants compris entre CHF 1'000'000.- et CHF 18'000'000.- et des taux de placements variant entre 0,72% et 2,88 %. La liste exhaustive de ces placements est jointe au présent rapport.

En tenant compte des expériences passées, lors de ces placements, nous recherchons des instituts financiers ou des collectivités publiques, qui nous offrent de solides garanties mais aussi des rendements un peu plus élevés que sur le marché, tout en gardant un maximum de sécurité.

Comptes d'attente pour frais d'études d'investissement du patrimoine administratif

La Municipalité demande de maintenir à CHF 100'000.- le montant de cette compétence, et ainsi, garder la possibilité de débiter une étude et de fournir au Conseil un projet basé sur des soumissions rentrées et le calcul d'une variante éventuelle. Si le projet n'aboutit pas sous forme de préavis déposé, celui-ci est amorti par le budget de fonctionnement.

Pour rappel cette somme de CHF 100'000.- (avant CHF 50'000.-) a aussi été adoptée lors de la précédente législature.

Compétences financières de la Municipalité pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pouvant se présenter en cours d'exercice

Pour ce point le montant de CHF 30'000.- par cas est inchangé. Il est important de rappeler qu'il est bien sûr préférable que la dépense soit mise au budget, mais dans certains cas l'urgence ne le permet pas forcément.

Un exemple récent de l'utilisation de cette compétence: Le remplacement des vitres au collège du Léman pour environs CHF 19'000.- Toute ces petites dépenses se retrouvent dans les comptes et sont contrôlées par la COFIN lors de la présentation des comptes.

Si ce montant de CHF 30'000.- n'est pas suffisant la Municipalité peut demander à la COFIN, une autorisation complémentaire allant jusqu'à CHF 100'000.- (Art 43 de notre règlement). Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Autorisation générale de plaider

Heureusement, cette autorisation est peu utilisée, mais prévenir vaut mieux que guérir.

Pour rappel il est important de laisser la Municipalité plaider surtout si elle est intimée et ceci dans la plus grande discrétion, pour préserver au mieux les intérêts de notre Commune.

Le préavis nous demande de reconduire l'autorisation actuelle sans modification aucune. L'autorisation demandée est vaste et lors de notre séance aucun exemple n'a pu nous être communiqué, je remercie dès lors l'Administration pour ses recherches.

Pour les années 2010 et 2011, les litiges pour lesquels des membres de la Municipalité ou des employés communaux ont représenté la Commune concernent presque exclusivement le Tribunal des baux, la Justice de Paix et la Commission de conciliation de la Préfecture.

La Commune a toujours été demanderesse (requérante) et les valeurs litigieuses de ces affaires sont minimes. La Commune lorsqu'elle était demanderesse (requérante) n'a, lors de la dernière législature, pas été impliquée dans une affaire dont la valeur du litige porte sur plus de CHF 100'000.-.

Pour information, l'autorisation générale de plaider demandée par la Municipalité de Renens correspond à ce qui se fait dans les autres villes vaudoises, à ceci près, que dans la plupart d'entre elles, il n'y a pas de limite au niveau du montant de la valeur litigieuse.

En conclusion, la Municipalité nous demande de reconduire les diverses autorisations, telles qu'elles lui avaient été accordées lors de la précédente législature.

Après un très bref débat, la Commission des Finances pour son premier préavis de la législature, a accepté, à l'unanimité, le préavis no 1-2011, Autorisations générales pour la législature 2011-2016, tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente prie M. Eugène Roscigno de bien vouloir nous donner lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 1-2011 de la Municipalité, du 22 août 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCORDE à la Municipalité :

1 Acquisition et aliénation d'immeubles :

1.1 une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de Fr. 5'000'000.-- au total.

1.2 une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.-- au plus, par cas, charges éventuelles comprises.

2 Acquisition de participations dans des sociétés commerciales :

une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.-- par cas. Autorise, à cet effet, la Municipalité à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations respectivement au débit du poste de bilan 9123 - Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 - Titres et papiers-valeurs.

3 Placement de capitaux et liquidités :

une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques, ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

4 Comptes d'attente pour frais d'études d'investissement du patrimoine administratif :

une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.-- au maximum par cas.

5 Compétences financières de la Municipalité pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pouvant se présenter en cours d'exercice :

une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.-- au maximum par cas.

6 Autorisation générale de plaider :

une autorisation générale pour plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.-- lorsque la Commune de Renens est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2016. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2016.

C'est à l'unanimité que le préavis est accepté.

Mme la Présidente remercie M. Eugène Roscigno ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

10. Préavis N° 2-2011 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Mme la Présidente prie M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des Finances de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport:

En préambule à mon rapport, je tiens à préciser que la Commission des Finances ainsi que la rédaction du rapport ont eu lieu avant de connaître le choix du Canton et du Grand Conseil concernant la baisse d'un point du taux d'imposition du Canton qui est passé de 155,5 à 154,5.

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 2-2011"Arrêté d'imposition pour l'année 2012" s'est réunie le 27 septembre 2011, à la salle de conférence de la Municipalité.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Sylvia Mermoud, Didier Divorne, Roland Divorne, Pascal Golay, Vincent Keller, Alberto Mocchi, Stéphane Montabert, Daniel Rohrbach, Reza Safai et Eugène Roscigno, président.

Excusé: M. Michele Scala

La Municipalité et le service des finances étaient représentés par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-François Clément, Conseiller municipal et M. Michael Perrin, Chef de service. M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal était excusé.

En introduction, les représentants de la Municipalité ont tenu à signaler que, tel que formulé, l'arrêté d'imposition était soutenu par l'ensemble de la Municipalité.

La Commission remercie les intervenants pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés et de leur disponibilité.

Nous constatons que la charge fiscale totale des Renanais n'est pas modifiée et ceci depuis 2001, le total des points d'impôts canton et commune est identique depuis cette date et la situation reste stable, de même que l'évolution du point d'impôts, qui est actuellement de CHF 24.30 par habitant et le ratio entre valeur du point et taux est à 29,8%. En comparaison le ratio moyen de l'Ouest qui est de 46,8% pour une valeur de point d'impôts moyen de CHF 34.- par habitant.

Cette stabilité à long terme est tout bénéfique pour les contribuables de notre Commune (personnes physiques et personnes morales). Elle atteste très clairement d'une volonté politique de maîtriser les finances de notre Ville.

Certes, et cela est rappelé, une partie des bons résultats de ces dernières années est, entre autre, due à des recettes extraordinaires: telles que la vente de la parcelle « En Belle-Vue » et la vente, non souhaitée par la majorité du Conseil Communal de Renens, du collège de la Planta.

Une gestion très rigoureuse de nos ressources rares contribue aussi largement à ce bilan.

La volonté de continuer à investir pour améliorer les infrastructures et les prestations utiles à notre Ville et l'agglomération (CHF 22'000'000.- entre 2008 et 2010) et CHF 94'000'000.- prévu jusqu'en 2015 selon le plan des investissements vont avoir un impact sur les futurs budgets.

Il y a lieu, cependant, de rester attentif, car la marge d'autofinancement actuelle proche de zéro ne permettra pas d'autofinancer les investissements. Dès lors, si cette tendance se poursuit, chaque nouvel investissement devra être financé par de l'emprunt.

Les questions qui se sont posées: Pourquoi un arrêté pour une année et une hausse d'impôt est-elle prévisible à l'horizon 2013 ?

Il nous a été répondu que la Municipalité se donne une année pour observer l'évolution de ses finances en regard de la situation économique. Elle se réserve ainsi la possibilité de pouvoir proposer une modification des taux d'imposition. Les impôts représentent environ 65% des revenus financiers de notre Ville.

Des éléments tels que la baisse de l'imposition des sociétés (pour rappel depuis 2009, celles-ci ne paient l'impôt sur le capital que s'il est supérieur à l'impôt sur le bénéfice, cette baisse de l'imposition des sociétés n'est pas un choix de la Commune, mais du Canton), une hausse éventuelle du taux de chômage avec une période de couverture raccourcie, expliquent cette prudence. Les revenus pourraient clairement diminuer et les charges augmenter.

En choisissant de reconduire pour une année l'arrêté d'imposition, la Municipalité se garde une marge de manœuvre et la possibilité de réagir rapidement. Le Conseil Communal serait évidemment associé à cette décision. La Commission tient à souligner que ce choix lui semble judicieux, dans la situation économique actuelle.

Dans tous les cas, la Municipalité devra revenir auprès de la Commission des Finances et du Conseil, l'année prochaine, qu'il y ait augmentation ou pas.

Ce nouvel arrêté d'imposition a aussi un élément technique. La bascule de deux points d'impôts, du Canton vers les Communes. Liée à l'organisation policière. La bascule du 1^{er} janvier 2011, liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation indirecte, était inverse : 6 points d'impôts ont basculés des Communes au Canton. Dans les deux cas l'incidence pour le citoyen est neutre, seule la répartition entre Canton et Commune a changé.

La valeur d'un point d'impôt à Renens avoisine CHF 450'000.-. Deux points d'impôt, soient CHF 900'000.- sont restitués à la Commune pour compenser les frais liés à la police dans le cadre de la nouvelle organisation policière vaudoise.

Les communes ne disposant pas de police, contrairement à nous, contractent un mandat de prestations auprès de la police cantonale. Elles payent ces prestations jusqu'à concurrence de deux points d'impôt communal. L'excédent de ces prestations est comptabilisé dans un « pot commun ». Ce « pot commun » est ensuite réparti entre toutes les communes du Canton, y compris celles qui financent déjà une police communal ou régionale comme la nôtre.

Le solde (estimé ce jour) à refacturer aux communes se monte à environ CHF 40'000'000.-. Ce montant est financé par l'ensemble des communes selon le mécanisme de la péréquation indirecte prévu à l'art.6 de la loi du 15 janvier 2010 sur les péréquations intercommunales. Pour Renens l'estimation est de CHF 750'000.-.

La Commune de Renens financera ainsi, la POLOUEST, et la police cantonale.

Autrement formulé, au lieu d'une ristourne de deux points d'impôt à la Commune (CHF 900'000.), on est passé à une ristourne effective de CHF 150'000.-.

Comme précisé dans le préavis, cette bascule comme celle liée à la péréquation indirecte du 1^{er} janvier de cette année, ne peut être soumise au référendum.

La seule nouveauté de cet arrêté d'imposition est l'introduction d'un nouvel impôt annuel pour les détenteurs d'une autorisation simple de débits de boissons alcooliques à l'emporter cette nouvelle perception de 100 cts par franc, perçue par l'Etat, touchera une vingtaine de contribuables et devrait rapporter environ CHF 30'000.- aux caisses de la Commune, il remplace l'émolument de CHF 150.- perçu jusqu'à aujourd'hui par la PoOuest.

De manière générale l'examen de l'ensemble des points de l'arrêté d'imposition a été revu en détail, et n'a pas suscité de débats. Seuls quelques questions et renseignements complémentaires ont été demandés.

Au final c'est par 11 voix pour, 1 contre et 0 abstention, que la Commission des finances accepte les conclusions du préavis no 2-2011" Arrêté d'imposition pour l'année 2012".

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de ce préavis.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

En page 2 du préavis nous pouvons lire "si la proposition de la Municipalité est acceptée, la charge fiscale totale pour les personnes physiques et morales sera la même depuis 12 ans. En effet, en 2001 elle était de 233% et avec cet arrêté d'imposition elle sera toujours de 233% du taux de base".

Ce n'est plus tout à fait exact, puisque le Canton vient de décider de baisser le taux cantonal d'un point. Pour rester dans l'esprit de ce que propose la Municipalité, je propose d'augmenter la part communale d'un point, ce qui ferait que la charge cantonale et communale resterait de 233% de l'impôt de base.

Pour la Commune cela représente CHF 450'000.-, alors que pour les contribuables modestes la différence est faible.

J'ai pris deux exemples au hasard, deux dossiers que j'avais sur mon bureau puisque que je m'occupe d'aider des personnes à remplir les feuilles d'impôts: J'ai pris un exemple d'une famille avec deux enfants avec un revenu de CHF 78'000.- (CHF 6'500.- par mois); avec un taux de 233%. Cette famille paie CHF 3'250.- d'impôt cantonal et communal; un taux de 232% amènerait cet impôt à CHF 3'236.-, soit une économie annuelle de CHF 14.- par an (CHF 1.17 par mois). Je n'ai volontairement pas pris des personnes avec des revenus en-dessous car ces personnes paient peu d'impôts. Le deuxième exemple concerne une famille ayant CHF 139'000.- de revenu (CHF 11'583.- par mois). Elle paie CHF 19'690.- d'impôt avec un taux de 233% et paierait CHF 19'605.- avec un taux de 232%, soit une économie de CHF 84.50 annuelle (CHF 7.- par mois).

Cette économie est quand même relativement insignifiante pour cette famille en question, mais par contre, pour la Commune ces CHF 450'000.- seraient très utiles; c'est pourquoi je dépose un amendement à l'article premier, point 1,2,3 de remplacer chaque fois 77,5% par 78,5%

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Madame la Présidente,

Selon notre article de règlement, je demande une suspension de séance de manière à ce que la Commission des finances prenne position sur cet amendement de 78,5%.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Nous allions, pour les mêmes raisons que M. Roscigno, demander une suspension de séance de manière à ce que la Municipalité puisse également se réunir, prendre position. Je crois d'ailleurs que cela sera profitable pour tous les groupes de ce parlement. Nous appuyons donc pleinement cette demande de suspension de séance.

Madame la Présidente suspend la séance pour environ 10 minutes afin que la Municipalité et la Commission des finances puissent statuer sur cet amendement.

Madame la Présidente prie toutes les personnes présentes de reprendre leur place afin que cette deuxième séance du Conseil communal puisse continuer.

Elle prie M. Eugène Roscigno de bien vouloir venir communiquer le résultat de la délibération de la Commission des finances

- **M. Eugène Roscigno**

La Commission des finances s'est réunie rapidement. Après un bref débat, la Commission des finances vous propose de soutenir l'amendement par 8 pour, 5 avis contraire, aucune abstention.

Mme la Présidente invite la Municipalité à faire part de sa position

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Au fond la règle est que la Municipalité vienne pour défendre les propositions de la Municipalité. Il est vrai que ces propositions ont été prises à l'unanimité et c'est la règle. Il est vrai aussi que c'est très clair qu'il y a un élément nouveau puisque ce mardi, le vote du Grand Conseil est intervenu et a confirmé au fond la baisse d'un point d'impôt. Il a confirmé une autre chose qui a des incidences aussi pour nous qui est la baisse du taux de l'impôt sur le capital et M. Clément communiquera ensuite quelques éléments.

Il est clair aussi, vous le comprenez bien, qu'il est difficile de refuser un cadeau, M. Clément dira aussi quelques mots sur le budget qui est en cours d'élaboration. Ceci dit, c'est effectivement une Municipalité unanime qui a voté l'arrêté. Nous allons avoir ici la position de ne pas vouloir s'opposer à la proposition qui a été faite. Il y a des figures de style qui s'appelle une "litote", c'est dans le Cid; c'est Chimène qui a dit à Rodrigue "Va, je ne te hais point.". Elle voulait dire qu'elle l'aimait, alors nous, la Municipalité, nous disons que nous ne nous opposons pas à la proposition de Mme Sisto-Zoller. Je vais préciser aussi que cette fois-ci, c'est une Municipalité qui n'est pas unanime; il est clair que nous avons eu, comme à la Commission des Finances, un vote gauche/droite. Mais, nous ne nous opposons pas à la proposition du Conseil Communal, la balle est dans le camp du Conseil Communal. Peut-être quelques éléments complémentaires que M. Jean-François Clément va donner.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Par rapport à la fiscalité, nous voyons que le Canton en quelques situations à procéder à des baisses d'impôts, des réductions fiscales pour des entreprises notamment qui ont aussi un impact assez important sur notre budget. Je parlerai ensuite de la réduction de l'impôt sur le capital des personnes morales qui passe de 1.2%, soit un montant pour nous équivalent à CHF 1'000'000.- en passant à 0,6% pour la Ville cela équivaut à une réduction de CHF 500'000.- si nous procédons à une nouvelle réduction de moitié de celui-ci. Pour la Ville, nous avons un revenu qui tombe de CHF 250'000.-. Nous voyons que les décisions prises au niveau cantonal ne sont pas sans impact sur notre Ville et si je prends les impôts qui sont fait actuellement aux grandes sociétés, les communes doivent simultanément assumer un grand

nombre de frais, de charges en arrière-plan pour accueillir ses sociétés et répondre à des demandes qui sont fortes en matière de transport, en matière de logement, en matière culturelle notamment et en matière d'école. Il est difficile, dans ce contexte-là, de pouvoir continuer à proposer aux entreprises que nous voulons faire venir chez nous un environnement qui soit satisfaisant. Nous pouvons imaginer qu'un environnement où le "vivre ensemble" est de qualité, où les écoles sont de qualité, où les transports sont bons est tout aussi important qu'une baisse fiscale de quelques points d'impôt.

Vous le savez aussi, nous vivons une période de développement qui est juste extraordinaire, nous avons des ressources rares, nous vivons maintenant un moment où beaucoup de projets arrivent, des opportunités de financement par la Confédération et le Canton que nous ne pouvons pas reporter. Nous serions ensuite seul à porter des frais qui seraient bien plus conséquents. Donc, nous investissons beaucoup plus que nous ne devrions le faire avec nos ressources. Nous avons une collectivité qui a une population faite ainsi, nous avons des ressources moyennes qui sont bien plus faibles que d'autres communes et nous devons considérablement investir, ce qui nous permet d'envisager le futur avec une certaine sérénité, c'est la marge d'autofinancement c'est un peu l'oxygène de l'organisme, c'est l'essence du moteur et nous devons absolument arriver à augmenter notre marge d'autofinancement. Alors, cette proposition faite par une partie du Conseil ce soir de garder un point d'impôt et d'avoir dans nos finances, dans le budget que vous recevrez bientôt, qui doit encore être validé ce vendredi, ce montant-là est une manne bienvenue, c'est un cadeau que nous ne saurions refuser. En fait, comme l'a dit Mme la Syndique j'adopte la même posture. Par ailleurs, Mme Sisto-Zoller a amené des chiffres qui sont édifiants, nous voyons qu'une baisse d'un point d'impôt, pour des familles, elle a pris des chiffres et, j'ai les mêmes chiffres que vous. J'ai fait le calcul pour des familles avec deux adultes et deux enfants vivant sous le même toit et j'arrive au même montant que vous. Nous voyons que l'économie que les familles feraient, en matière fiscale, est relativement faible, même très faible. Il faut savoir qu'à Renens, le revenu imposable médian était, pour 2008, de CHF 33'000.-. Une baisse d'un point d'impôt correspondrait à une baisse de CHF 10.- par année. Le revenu médian veut dire qu'il y a autant de gens en-dessus qu'en-dessous. Nous avons aussi vu que les montants annoncés pour les familles avec des revenus plus importants ne sont pas si élevé que cela puisque, pour un revenu imposable de CHF 150'000.-, une baisse de 1 point d'impôt, équivaut à une baisse annuelle de CHF 106.-.

L'impôt reste un formidable moyen de redistribution des richesses. Cela permet aussi d'exprimer une solidarité et de mettre des ressources utiles à tous pour développer des biens qui appartiennent à tous. J'abonde donc dans le sens de la proposition qui a été faite.

Je ne sais pas si je vous ai parlé du report de charge. Nous avons un budget qui est fortement impacté par des reports de charges. La facture, par exemple de l'AVASAD, a augmenté, la facture sociale augmente, la facture transport augmente. Ces montants-là ne sont pas sous notre contrôle. Nous les intégrons dans le budget mais ceux-ci sont clairement des montants qui sont partagés avec le Canton. Je prends, l'AVASAD: alors que le Canton va mieux, il n'a pas proposé aux communes de prendre une part plus grande dans la répartition de la facture de l'AVASAD qui est pour moitié-moitié qui reste à l'habitant et qui n'est pas péréquatif; ce sont-là des montants qui viennent clairement impacter notre budget et qui ne sont pas sous notre contrôle.

Vous en saurez plus à la lecture du budget 2012 qui sera proposé à la Commission des Finances dans 10 jours. Mais je pense, qu'en tant que Municipal des finances, je n'aurais pas imaginé voir ce cadeau venir, je l'accueille avec beaucoup de satisfaction si jamais il devait être proposé et je pense que dans nos finances communales, il est le bienvenu.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet amendement.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

Je profite pour soutenir l'amendement de Mme Sisto pour ce point d'impôt puisqu'effectivement cela ne va rien changer pour le contribuable de Renens. Je pense important d'accepter cette petite augmentation qui permettra aux Renanaises et Renanais de bénéficier des infrastructures qui nous tiennent tant à cœur comme des garderies qui sont toujours en manque, des écoles, même si nous en avons assez mais qui doivent régulièrement être rénovées, comme Le Censuy en ce moment, des EMS de même puisqu'il ne faut pas oublier nos aînés, des appartements subventionnés, etc... Sans ces entrées d'argent, tout ce qu'aimerait entreprendre la Municipalité serait difficile. Elle a déjà dû faire des concessions à plusieurs reprises ces dernières années, nous l'avons vu, alors que les finances de la Commune étaient bonnes. Nous avons également des projets, comme la gare, le tram, une piscine couverte ou le Corso qui ne seront pas possibles sans ces entrées d'argent. Cela reste le nerf de la guerre. Sans argent et sans entrée fiscale, rien de tout cela n'est possible. Alors profitons de ce soi-disant cadeau du Canton, qui n'en n'est pas un à mon avis, pour ajuster ce point au niveau communal, ce qui ne changera rien au pouvoir d'achat de nos concitoyens Renanaises et Renanais.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les impôts ne sont pas un cadeau. Nous ne doutons pas que la Municipalité trouvera de nouvelles dépenses pour se retrouver dans le rouge, couleur qu'elle apprécie tant, années après années. Monsieur Clément a parlé de "vivre ensemble" et d'attractivité de la Commune. Il faut savoir que Renens a le taux d'imposition le plus élevé de l'Ouest Lausannois et le revenu le plus faible par point d'impôt. En d'autre terme, les contribuables les plus susceptibles de rapporter de l'argent par l'impôt à la Commune l'ont fui et il est clair qu'avec ce genre de politique fiscale ils continueront à le faire. En évoquant la charge fiscale d'une famille, sans tenir compte du fait que ces points d'impôt communaux et cantonaux n'arrivent pas dans les mêmes poches, la proposition d'amendement semble considérer qu'en fait le contribuable renanais est un mouton dont on se répartit la laine. Les budgets ont été faits et la Commission des finances s'est réunie avec un point d'impôt qui a été tenu pour l'établissement des budgets et je demande à ce que nous nous y tenions.

Je vous remercie.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je tenais juste à rappeler, à toute fin utile, que les contribuables ne choisissent pas la Commune de résidence uniquement pour le taux d'imposition mais aussi pour la qualité de vie et cette qualité de vie se construit aussi grâce à un taux d'imposition qui permet d'investir et d'avoir des services de bonne qualité. Je pense que, de ce point de vue-là, nous avons besoin de ces CHF 450'000.- qui seront peut-être dépensés mais en tout cas cela ne sera pas un emprunt supplémentaire, ce serait de l'argent que nous aurions et que l'on pourra donc dépenser, donc qui va croître la marge d'autofinancement de la Commune, donc au nom de groupe des Verts, je vous informe que nous soutenons l'amendement et que nous voterons dans ce sens.

- **M. Pascal Waeber, PLR**

Je tiens quand même à vous rappeler qu'à Renens, les macarons ont été introduits et sont payants. Donc en fait c'est un revenu de plus pour la Commune. Sans être un impôt, c'est une diminution du pouvoir d'achat des familles et j'aimerais quand même vous le rappeler. Ce n'est pas tout-à-fait neutre que cette hausse soit acceptée, maintenant cela ferait en fait une diminution qui ne serait pas possible. Je pense que ce n'est pas de rendre justice à la population, aux contribuables de cette Commune de vouloir augmenter les impôts communaux comme cela alors qu'il y a déjà eu une hausse au moyen des macarons.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

J'aimerais juste rebondir sur deux/trois points. M. Montabert vous avez dit que les gens partaient de Renens. Je ne le crois pas, je crois que Renens est une Ville à la base qui était ouvrière. Je crois que, justement, au contraire, les gens viennent maintenant à Renens grâce à son attractivité, par tout ce qui a été développé et qui continue à être développé.

Ensuite, M. Waeber, je ne pense pas que les macarons ce soit vraiment la même chose et que les gens soient pénalisés. Nous ne sommes pas obligés d'acheter un macaron, par contre nous sommes obligés de payer nos impôts. Je ne vois donc pas le rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi Rouge**

Monsieur Waeber, je n'ai pas pris ma machine à calculer avec mais un coût de CHF 10.- par année d'économie pour une famille qui paie CHF 20'000.- d'impôt; pour payer des macarons il faut mettre de côté beaucoup d'années. Vous ne pouvez pas comparer, si vous payez CHF 20'000.- et que l'on vous propose de ne pas économiser CHF 10.- par année; combien d'années devez-vous économiser ces CHF 10.- pour payer votre macaron pour une année. Le macaron coûte CHF 40.- par mois. Cela n'a rien à voir. Vous ne pouvez pas comparer des chiffres incomparables.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Monsieur Broulis disait que l'allègement est un effet psychologique sur le pouvoir d'achat des vaudois. Mais c'est vrai qu'en période électorale, c'est toujours bon de baisser d'un point d'impôt. Là, nous sommes en contre-sens, mais par contre ce point d'impôt pour nous, il nous est utile. Et de nouveau, ce qui nous fait aussi accepter c'est le même raisonnement que le Canton. Le Canton dit pour une année, donc nous aussi, c'est pour une année. Cela veut dire que dans une année, nous devons de toute façon y revenir, cela nous permettra, à ce moment-là, de rééquilibrer. Mais pendant une année avec CHF 450'000.-, dans une Commune comme la nôtre, nous en faisons des choses et ce sont des choses qui sont utiles à notre population. C'est pourquoi, je ne peux que vous encourager à soutenir cet amendement.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi Rouge**

Juste pour dire, effectivement de proposer une baisse d'impôt, même minime soit-elle, c'est très populaire. Les gens ne voient pas exactement les conséquences ni ce qu'ils vont réellement économiser. Mais c'est populaire, cela a de l'impact. Mais je vous garantis que pendant des décennies où j'étais au Conseil Communal, la majorité à la Municipalité était plutôt de droite, nous n'avions pas autant de crèches, nous avons pris un retard immense pour construire des collèges et c'est dans cette dernière législature que tout ce retard a été rattrapé. Je sais que, par exemple, pour les crèches et les garderies même la droite y est favorable et dit qu'il en faut. Donc je pense que nous avons quand même un atout, c'est qu'il faut poursuivre et que quand nous aurons des difficultés financières, cela sera beaucoup plus difficile à ce moment-là de proposer une hausse que de dire maintenant "statut quo", nous n'augmentons pas, nous ne diminuons pas.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Il est vrai qu'au niveau économique ce n'est pas énorme que l'on augmente ou pas. Je pense que le problème est surtout au niveau symbolique. Dans le Canton, tout le monde a le droit à une baisse d'impôt, faible d'accord mais elle existe quand même, sauf à Renens. Là, nous expliquons clairement à nos contribuables "Vous, vous n'y avez pas droit. Tout le monde oui, mais vous non." Peut-être qu'un jour le Canton va baisser de 5 points, nous, nous allons profiter d'augmenter de 5 points parce que finalement cela nous fait un peu de sous supplémentaires. De là à dire aussi que vu que nous aurons CHF 450'000.- de plus cette année, l'année prochaine on va pouvoir baisser les impôts, je pense qu'une fois que nous avons CHF 450'000.- on ne redescend jamais.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Selon l'article de notre règlement du Conseil communal, j'invoque l'article 89, al. "la votation a lieu à l'appel nominal ou au scrutin secret à la demande d'un conseiller appuyé par cinq autres membres. Le vote à l'appel nominal a la priorité".

Mme la Présidente s'assure que cinq autres membres appuient cette demande. Ce qui est le cas. Elle prie donc Mme la secrétaire se rendre à la table des rapporteurs afin de procéder au vote nominal.

Mme la Présidente précise que le vote qui va suivre est bien le vote sur l'amendement et que le vote sur les amendements laisse l'entière liberté de voter sur le fond ensuite.

Rappel de l'amendement

"article premier, point 1, 2, 3: remplacer chaque fois 77,5 % par 78,5%"

Mme la secrétaire appelle nominativement tous les conseillers afin d'entendre leur vote.

L'amendement est accepté par 38 "oui" contre 29 "non". (voir Annexe N° 1)
(il est à mentionner qu'un conseiller est parti durant la séance et qu'il n'était pas présent au moment du vote nominal)

Mme la Présidente prie M. Eugène Roscigno de bien vouloir nous donner lecture des conclusions amendées.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 2-2011 de la Municipalité du 22 août 2011, **amendé**,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De ~~garder~~ **modifier** le taux actuel d'imposition communal en tenant compte de la bascule d'impôt, portant ainsi le taux communal à ~~77.5 %~~ **à 78.5 %** ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2012.

D'accepter l'introduction d'une taxe annuelle d'exploitation pour les détenteurs d'une autorisation simple de débits de boissons alcooliques à l'emporter au taux de 0.8% du chiffre d'affaires moyen réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour l'année 2012 tel que présenté par la Municipalité.

C'est à la majorité que le préavis amendé est accepté.

La présidente remercie M. Eugène Roscigno ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Suite à ce vote, le PLR et l'UDC se réservent le droit de lancer un référendum communal contre la hausse de l'impôt communal acceptée ce soir par amendement.

- **M. Michele Scala, PS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais rebondir sur le propos de M. Golay, tout-à-l'heure, si je ne me trompe pas, pour dire que si nous avons droit à une baisse symbolique c'est aussi à nous donc, si nous gardons ce point d'impôt, d'expliquer à nos concitoyens ce changement d'affectation, c'est du rôle, de la responsabilité de nous tous, Conseillers Communaux, d'expliquer que c'est bon pour la qualité de vie, l'école, les crèches. Et finalement, c'est cela que j'aimerais dire, s'il n'y a que Renens qui accepte ce changement, cela prouve que les renanais ne sont pas de moutons et qu'ils raisonnent.

Mme la Présidente précise que la discussion sur ce point est maintenant close.

11. Préavis intercommunal N° 3-2011 – réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline

Mme la Présidente prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente de la Commission, de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente de la Commission, donne lecture de son rapport:

La commission s'est réunie le mardi 13 septembre 2011, à 20 h. au Centre Technique Communal (CTC).

Commissaires présents: Mmes et MM. Jacques Berthoud, Gisèle Martin, Brigitte Rohr, Didier Vienet et Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse.

Mme et MM. Myriam Coleman, Rémy Petitpierre et Jérôme Tendon étaient absents. (Mme Sisto nous informe que ces conseillers pensaient recevoir une convocation, alors que la date de la commission était indiquée sur la première page du préavis. Mme Sisto présente ses excuses pour ne pas avoir envoyé une convocation).

Pour la Municipalité et l'administration: Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, assistés de MM. Porqueddu, ingénieur du bureau Ribl et Cartier, responsable des canalisations au CTC.

Mme la Présidente ouvre la séance et donne lecture d'un message des commissions ad'hoc de Crissier, Ecublens, St-Sulpice et Chavannes-près-Renens annonçant que les quatre commissions avaient donné leur accord pour entreprendre ces travaux. Ces quatre commissions ont fait figurer dans leur rapport un vœu concernant l'Entente elle-même. Elle propose qu'on traite ce vœu en fin de séance et donne la parole à la Municipalité.

Mme Tinetta Maystre rappelle que l'Entente Mère-Sorge est composée des communes d'Ecublens, Crissier, Chavannes, St-Sulpice et Renens, représentées par leurs municipaux. Ce préavis émane de l'Entente et requiert l'accord des cinq Conseils Communaux. Il s'agit du troisième préavis concernant la réfection du collecteur d'eaux usées Mère-Sorge, travaux qui se font par tronçons. Les travaux concernent bien les collecteurs d'eaux usées et non pas les rivières.

Mme la Municipale demande à M. Porqueddu, du bureau RIBI SA, responsable depuis 2004 du plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi), de présenter l'objet du préavis.

M. Porqueddu rappelle que l'entente des 5 communes gère les collecteurs Sorge, Mère et Chambronne. Les collecteurs récoltent également les eaux des communes situées en amont, soit Cheseaux, Romanel, Lausanne (Vernand), Villars-Ste-Croix et une partie de Bussigny, soit environ 60'000 habitants, 85'000 équivalents-habitants si on compte les zones industrielles. Le réseau fait 11 km, et s'il fallait le construire aujourd'hui, le coût estimé serait de CHF 30'000'000.-. Ce réseau a été construit dans les années 60 et nécessite des travaux de réfections. Pour ce faire, il a été divisé en 17 tronçons, pour lesquels les travaux ont commencé en 2008 et se poursuivront jusqu'en 2026.

Les collecteurs d'eaux usées se trouvent le long des cours d'eaux. Lorsqu'ils ne sont pas étanches, ils salissent l'eau des cours d'eaux qui se déversent dans la baie de Vidy. Les travaux sont indispensables pour améliorer la qualité de l'eau du lac à cet endroit.

Des contrôles réguliers de l'état des tuyaux sont effectués au moyen de caméras. Les images montrent que la canalisation, constituée de tuyaux de 80 cm de diamètre, est en bon état et ne nécessite aucun remplacement. En revanche, les joints ne sont plus étanches et des racines ont envahi la canalisation en certains endroits. Il s'agira dans un premier temps d'évacuer les racines, puis de poser une gaine, tissu souple d'environ 1 cm d'épaisseur qui durcit à l'eau chaude. A certains endroits, il faudra faire des réparations ponctuelles, sous forme de manchons ou d'injections de béton.

A noter que si on voulait remplacer les collecteurs au lieu de les réparer, on devrait les éloigner des cours d'eaux.

La discussion a porté sur la question de la séparation des eaux claires (eaux de pluie, ne nécessitant pas un passage à la STEP) des eaux usées.

Il en ressort que la mise en conformité est plus lente dans les communes dont les bâtiments sont anciens, comme la nôtre, que dans les communes en amont, qui se sont urbanisées plus tard, alors que la séparation des eaux était déjà en vigueur, le concept de mise en séparatif datant des années '60 et '70. Il y a 2'500 à 3'000 bâtiments en Renens. L'accent est mis sur leur mise en conformité par les propriétaires privés.

M. Jean-François Clément, nous présente l'axe financier, qui est simple et conforme au budget ; ces dépenses figurent au budget. Les préavis précédents n'avaient pas d'incidence financière sur les comptes de la commune de Renens, car le fond de rénovation de l'Entente était encore garni. Il s'agissait à l'époque uniquement d'autoriser l'Entente à effectuer les travaux et à les financer par le fonds de rénovation. C'est également l'objet du présent préavis, sauf qu'il est fait mention d'un montant à financer par le biais de notre budget, le fond de rénovation ne suffisant pas à payer l'ensemble des travaux. L'excédent de ces travaux figure lui dans le budget de la commune.

Le fond est alimenté par les taxes d'épuration des communes en amont. Les communes de l'Entente ne paient plus rien depuis 1997, date où l'Entente a décidé que le fonds de rénovation était assez bien pourvu. Les taxes perçues sont de 9 ct par m³, ce qui représente environ CHF 90'000.- par année, et suffisent pour l'entretien courant et la surveillance.

Lors de la précédente législature, l'Entente a tenté de modifier la répartition des charges par commune, mais cela n'a pas abouti car il faut l'unanimité et une commune s'est opposée. La clé actuelle est appliquée depuis 1969.

La discussion a très peu porté sur le fonctionnement de l'Entente, les commissaires estimant que c'était un autre objet. Ils demandent à leurs représentants à l'Entente Mèbre-Sorge de remettre cette question sur le métier. Ils souhaitent qu'une solution soit trouvée pour réalimenter le fond et financer des travaux futurs.

Au vote des conclusions, le préavis 3-2011 est accepté à l'unanimité par les commissaires, qui encouragent le Conseil à faire de même.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de bien vouloir nous donner lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur de la Mouline.

ALLOUE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 364'000.-- TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 10.

PREND ACTE que cette dépense sera portée au compte de fonctionnement N° 3760.3526.02 "Participation Entente Mèbre-Sorge" de la Ville de Renens.

La charge relative à la part de la Ville de Renens à la réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur 7 Mouline, entre dans le budget de fonctionnement 2011.

Sur une charge totale de Fr. 364'000.--, la part de Renens se monte à Fr. 37'962.50 TTC.

C'est à l'unanimité moins une abstention que le préavis est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Préavis N° 4-2011 Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et des logements à loyers modérés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire.

Mme la Présidente prie Mme Irène Frei-Premet, Présidente de la Commission de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Irène Frei-Premet, Présidente de la Commission, donne lecture de son rapport:

La commission s'est réunie le jeudi 15 septembre 2011, à 20h à la salle des commissions.

Commissaires présents : Daniel Rohrbach, Aso Piroti, Dominique Perret, Eric Aeschliman, Verena Berseith, Byron Alauca, Stéphane Montabert et Irène Frei, Présidente-rapporteuse.

Pour la Municipalité: M. Jean-Pierre Rouyet accompagné de M. Frédéric Hubleur, responsable de l'office du logement.

M. Daniel Rohrbach fait part de ses intérêts : Il est membre d'une part de la SCHR au conseil d'administration duquel il siège ainsi qu'au comité de direction. Il est également au conseil d'administration de la SCHO dont il est le vice-président.

M. Rouyet dans un premier temps, explique la démarche de la Commune. Il relève qu'il n'y a pas d'incidence financière pour la Commune, pas de dépenses et pas de poste en plus.

2 éléments sont à la base de ce préavis :

1) la Commune n'a pas de règlement communal écrit clairement concernant les attributions des logements subventionnés. Les règles en vigueur sont « à bien plaisir » source d'un vide juridique auquel le SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme) de l'Etat de Vaud, demande de remédier en créant un règlement communal.

2) Un règlement permettrait à la Commune de mieux connaître la demande en appartements subventionnés, car actuellement, ce sont les gérances qui enregistrent les demandes. Cette meilleure connaissance permettrait au fil du temps de mieux anticiper les besoins de la population en ce domaine afin de mieux y répondre.

Ensuite, M. F. Hubleur a repris la situation actuelle et le cadre légal puis développé les différents articles du règlement proposé et détaillé la nouvelle procédure d'inscription en montrant les avantages. Tout cela se trouve dans le préavis que nous avons reçu et auquel vous pouvez vous référer.

Concernant le nouveau règlement, beaucoup se demandent quel pouvoir a réellement la Commune de choisir ses candidats. En fait elle n'en a aucun; elle pourra juste proposer une liste de locataires préinscrits à l'office du logement ou insister pour qu'un cas soit traité en priorité, puis vérifier que le choix de la gérance est conforme au règlement. La gérance restant le dernier décisionnaire. Elle pourra, comme il est dit dans l'exposé, demander des explications sur des refus éventuels, mais sans avoir de garantie de réponse. Pour exemple, la SCHR ne justifie pas ses décisions, celles-ci pouvant être de plusieurs ordres, à part bien sûr la situation financière, notamment la mixité générationnelle, culturelle, religieuse ou ethnique.

L'ambiguïté de la situation est relevée par plusieurs commissaires.

La délégation de compétence n'a pas été demandée car cela nécessiterait un poste supplémentaire, ce que la Commune préfère éviter pour raisons financières évidentes. Cette délégation permettrait à la Commune de se suppléer au Canton, principalement par rapport aux obtentions et aux contrôles des subventionnés.

M. Rouyet nous fait part que les différents partenaires (gérances, etc...) ont été approchés et qu'ils sont favorables à ce projet de règlement et prêts à collaborer.

Un commissaire demande que la Commune se donne les moyens d'insister auprès d'une gérance quand une famille est en difficulté, en suivant l'exemple de Lausanne qui en juillet 2010 a voté un article de son règlement stipulant entre autre que la Commune se réserve le droit du choix des locataires pour 15% du nombre total de logements. Cet article faisant jurisprudence, il serait possible d'entrer en matière ainsi.

Certains estiment qu'il faut différencier l'aide sociale de l'aide à la pierre. Il ne s'agit pas des mêmes niveaux et il ne faut pas les mélanger.

Les représentants de la Municipalité rendent attentifs au fait que cela risque de beaucoup heurter les partenaires et empoisonner le climat de collaboration qui est actuellement très bon. D'autres relèvent qu'il est délicat d'imposer des locataires aux habitants déjà présents, cela risque de créer un climat de tension. Un accompagnement de ce genre de démarche devrait être mis sur pied.

M. Rouyet indique qu'il y a du reste un projet allant dans ce sens qui sera préavisé bientôt. Cela concernera les nouveaux appartements subventionnés qui seront construits (par exemple à la Croisée). La Commune demandera à avoir le 15% des appartements sous son contrôle unique. Cette mesure est nettement plus facile à introduire lors de la mise en place d'un partenariat que lorsque l'on change en cours de route une réglementation.

Puis des questions sont posées sur l'exigence de résider pendant 3 ans ou travailler 5 ans dans la commune avant d'avoir droit à s'inscrire pour un subventionné. (article 1). Cela est remis en question par un des commissaires qui estime ce procédé discriminatoire. Il est répondu que la majorité des communes agissent ainsi, que cela apparaît logique que les citoyens de la Commune jouissent d'un avantage puisqu'ils ont déjà contribué par leurs impôts au système de solidarité. En plus, cette façon de faire prévient un éventuel tourisme aux subventionnés.

Après la sortie des représentants de la Municipalité, la discussion est brève ; 3 amendements sont rédigés:

Le premier demande que la Commune attribue 15% des logements à loyer modéré et subventionnés.

Le deuxième qui est soumis à l'acceptation du premier stipule qu'en ce cas, la Commune garantit les coûts issus de cette mesure.

Le troisième demande la suppression de l'article 1. (obligation de résider 3 ans et travailler 5 ans avant d'avoir droit à un appartement subventionné)

Au vote, le premier amendement est refusé par 6 voix contre 2 et annule de fait la votation du deuxième.

Le dernier amendement est lui aussi rejeté par 6 voix contre 2.

Le préavis est accepté par 6 voix contre un et une abstention.

C'est donc avec une large majorité que la Commission recommande au Conseil communal de voter l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de ce préavis.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi Rouge**

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme Mme Frei vient de le dire, j'ai donc déposé un amendement lors de la commission et je tiens à vous le repropose car je désire que la discussion ait lieu ici dans le Conseil Communal.

Mon amendement demande à ce que la Commune puisse attribuer le 15% des logements subventionnés ou à loyer modéré. Il y en a un 2^{ème} qui dépendra du premier.

En effet, la Commune a de plus en plus de peine à reloger les personnes et les familles expulsées de leur logement. Par exemple, une famille dans mon quartier, avec 3 enfants, devait quitter son logement lundi dernier; l'assistante sociale en charge du dossier n'arrive même pas à leur trouver une chambre d'hôtel.

Ce ne sont pas les seuls, puisque lors d'une émission du dimanche matin à la Radio Romande, on apprend que 500 expulsions ont lieu dans l'ouest lausannois en une année. Ce n'est donc pas un petit problème.

Je conclus donc: puisque la Commune investit des fonds dans ces appartements, elle devrait aussi avoir un mot à dire en ce qui concerne les attributions.

- **M. Michele Scala, PS**

J'aimerais revenir sur l'amendement de Mme Verena Berseth et dire que cet amendement mérite réflexion. Il est vrai que dans une communauté comme Renens, nous devons aussi nous soucier des personnes qui ne trouvent pas de logement, ce qui est le cas actuellement. Il y a une pénurie, des problèmes économiques et il vrai aussi que parfois une famille dont la père, par exemple, a des problèmes de dettes, et bien c'est toute la famille qui est punie. Cet amendement mérite donc réflexion et je demande également à la Municipalité de faire le nécessaire pour trouver une alternative pour creuser d'avantage cet amendement.

Mme la Présidente demande à Mme Verena Berseth de reformuler très précisément par écrit son amendement avec la phrase type.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Je ne vais pas vous redonner mes intérêts, cela a été fait dans le rapport. Je ne vais pas non plus ré-argumenter; j'appellerai cela un co-amendement à l'amendement de Mme Berseth.

Bien sûr, que les expulsions sont dramatiques. Mais obliger des gérances ou des coopératives d'habitation à les reloger, cela veut aussi dire que les autres coopérateurs, en cas de non-paiement, devront payer à leur place. Donc, ce que je demande dans mon co-amendement, dans le cas de l'acceptation de l'amendement de Mme Berseth demandant la possibilité de choisir les candidats parmi les 15% du parc immobilier des appartements subventionnés ou à loyer modéré par la Commune, c'est que celle-ci (la Commune) se porte caution solidaire des locataires qu'elle aura forcé d'accepter aux différentes gérances.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Je comprends l'argument de M. Rohrbach, par contre cela me pose un problème. Si on accepte l'amendement, j'aimerais avoir des chiffres concrets pour savoir quel est le coût financier de cette éventuelle aide, parce que dans ce cas-là, je demanderai à que cela soit renvoyé à la Commission pour étude complémentaire ainsi que le dossier passe à la Commission des Finances afin que l'on puisse se prononcer sur les coûts. Car il faut que nous soyons cohérents, il faut que nous sachions quel est le coût. Nous ne pouvons pas accepter un "blanc-seing"; si tout-à-coup cela coûte 3, 4, 5, 6 millions, nous ne savons pas ce que cela va coûter, j'exagère pertinemment, mais c'est d'avoir un coût calculé si 15% de ces logements sont mis à disposition. Je ne suis pas contre, mais j'aimerais savoir/connaitre le coût avant de prendre ma décision finale. C'est pour cela que si l'amendement est accepté, je demanderai le renvoi aux commissions pour étude complémentaire.

- **M. Byron Allauca, Fourmi Rouge**

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je crois que nous sommes en train de confondre deux choses. Tout d'abord j'aimerais dire qu'évidemment le règlement qui a été rédigé permettra par la suite à la Commune de gérer de manière plus efficace, comme il est écrit d'ailleurs, les logements subventionnés sur son territoire. Il permettra également de mieux cerner les besoins de ce type de logement et de s'assurer que ces logements soient attribués aux personnes et aux familles qui en ont vraiment besoin.

Concernant les coûts dont parle M. Roscigno; pour moi, il n'y en a pas. Il ne faut pas mélanger; nous parlons d'appartements subventionnés et non pas d'appartements sociaux. C'est à dire, que je ne sais pas, avec ce nouveau règlement, quand des familles vont s'inscrire au service du logement de la Commune, à la place d'aller directement à la gérance. La Commune ne va pas se porter garante avec les cautions de loyer de ce type d'appartement.

Au moment de la construction de ces appartements, de ces logements, les gérances/sociétés

coopératives reçoivent une aide de l'Etat, du Canton et de la Communes. Toutefois lorsque la Commune dit "Voilà, nous avons 5/10 familles qui sont dans le besoin ou qui correspondent aux critères des appartements subventionnés", la gérance ou les sociétés coopératives ne sont pas tenues de répondre car la Commune n'a aucun pouvoir et c'est marqué et c'est dit, elle n'a aucun pouvoir de placer ces familles. C'est à bien vouloir. Et c'est là que ce règlement pose des problèmes car il ne va pas assez loin. Pour nous il est important que la Commune ait quand même le droit de dire "Voilà, nous avons X familles qui sont dans le besoin et que ces familles ont la priorité" et que la gérance doit accepter au moins pour un 15% du total des appartements subventionnés; on ne parle pas du total des appartements qui sont construits, seulement des appartements qui sont subventionnés.

Voilà la différence, je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses et c'est pour cela que je propose, car pour moi en tout cas, sauf avis contraire, ou à moins que quelqu'un qui puisse mieux l'expliquer ce soir, il n'y a aucun financement par la Commune. Par contre, il est quand même dommageable, car ils reçoivent l'aide à la pierre, c'est-à-dire au moment de la construction, ils demandent une aide et dès que nous nous demandons de placer des familles et bien nous n'avons aucun pouvoir de dire quoi que ce soit. C'est pour cela que je demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce règlement mais avec l'amendement proposé par ma camarade.

Merci

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

M. Allauca, nous avons siégé dans la même Commission mais je ne suis pas sûr que vous ayez compris comment fonctionne les appartements subventionnés ou à loyer modéré.

Juste pour faire assez clair, le Canton et la Commune mettent environ jusqu'à concurrence de 15% de compensation de loyer. Cela dure au maximum 15 années. C'est soit linéaire soit dégressif selon le moment où les immeubles ont été construits; cela est la réalité. Ce qui veut dire quand même, que pour un "4 pièces", une coopérative d'habitation a dû engager beaucoup d'argent. Il faut savoir que ce sont les coopérateurs, dans une coopérative il n'y a pas d'actionariat. Il y a des emprunts auprès de banque à qui nous devons bien sûr payer des intérêts ainsi qu'un petit capital. Alors la Commune de Renens possède pour CHF 300'000.- de part social.

(M. Clément rectifie en mentionnant que la Commune possède pour CHF 450'000.- de part sociale.)

En gros le capital global des immeubles de la coopérative d'habitation de Renens et environs, c'est de l'ordre de CHF 40'000'000.- environ. Donc, effectivement, c'est une partie mais vous nous demandez de pouvoir choisir sur les appartements subventionnés et à loyer modéré l'obligation de prendre des gens qui ont peut-être fait des dégâts ou qui ne sont pas solvables et demander aux autres coopérateurs de payer à leur place. Et c'est là que moi, cela ne me convient pas. Un moment donné si, je peux vous le dire nous avons quand même quelques cas assez régulièrement, et bien forcément ce sont les autres qui perdent. Il n'y a pas de

miracle. On ne fait pas de bénéfice dans une coopérative.

- **M. Roland Divorne, PLR**

Je crois que pour le groupe PLR, nous rejoignons les propositions de M. Roscigno concernant l'évaluation de cet amendement dans le cas où celui-ci serait accepté par le Conseil ce soir afin que nous puissions regarder les coûts exacts que cela représenterait. Autrement le groupe PLR refuserait cet amendement.

Merci

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Il me semble que l'on mélange deux choses lorsque l'on parle de personnes qui sont dans le besoin. Je dois dire qu'il faudrait peut-être distinguer les familles qui se font expulser, c'est bien triste mais en même temps, et les familles qui sont solvables mais qui ont un tout petit revenu et lorsque l'on parle de gens expulsés peut-être qu'il ne faut pas non plus tomber dans un certain angélisme; il faut faire attention à cela.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe UDC, j'ai assisté à la réunion de commission de préavis pour le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés

Derrière son intitulé barbare, ce préavis concerne un sujet tout à fait simple: l'attribution des logements subventionnés. Depuis des années, cette attribution est l'enjeu d'une lutte de pouvoir de longue haleine entre la municipalité, qui subventionne une petite partie du loyer, et les propriétaires, qui assument le risque des locataires. J'ai eu plusieurs échos comme quoi les relations entre certaines régies et municipalité sont loin d'être au "beau fixe" comme cela nous a été présenté en commission. La raison? Les pressions que la municipalité exerce sur l'attribution des baux.

La municipalité s'estime, trop souvent semble-t-il, en mesure de dicter aux régies comment les dossiers devraient être traités. Pourtant, elle n'assume ni le risque de locataires insolubles ni le risque de dégradation de la chose louée, risques élevés lorsqu'il s'agit des populations auxquelles sont destinés les logements subventionnés.

Sur ce dossier, l'adoption par Renens d'un règlement communal représente une avancée stratégique pour la Municipalité. Elle aura un contrôle politique accru du logement subventionné.

Vous avez entendu mais il faut répéter devant ce Conseil les limitations de ce projet de

règlement. Il faut les rappeler à tous, avec insistance, avant qu'on ne s'empresse de les oublier en haut lieu et dans les relations avec les régies.

- La Municipalité peut suggérer un dossier, mais le choix du locataire est entièrement laissé à la régie. La régie est tout à fait en droit d'ignorer ces vœux.

- Si la Municipalité peut demander des explications à la régie, celle-ci n'est nullement tenue de se justifier.

J'insiste: les régies gardent l'entière décision de l'attribution du logement et n'ont nulle excuse à fournir. Dans ces conditions, vous pourriez penser que l'adoption dudit règlement est finalement sans conséquences. C'est une erreur. D'une part, la volonté de s'approprier le choix du locataire est évidente. L'usage aura tôt fait d'envoyer dans l'oubli les restrictions que je viens de rappeler. En outre, ce règlement est un premier pas qui pourra être progressivement amendé. La proposition visant à s'octroyer 15% du parc au bon plaisir de la Municipalité, déposée par Verena Berseth, va dans cette direction avec le mérite de la clarté.

D'autre part, la tenue de statistiques sur les demandeurs de loyer subventionné est évidemment un prétexte. Les régies pourraient tout à fait fournir ces informations. Mais en demandant à traiter de façon centralisée tous les dossiers de candidature, la municipalité et ses services s'imposent comme façade devant les régies.

Les demandeurs de logement subventionnés auront désormais l'impression que toute demande "passe par la Municipalité", ce qui est exactement le but de la manœuvre.

Lorsque tous les demandeurs de logement subventionné de Renens ploieront docilement le genou devant la Municipalité en pensant accroître les chances de leur dossier, l'objectif électoraliste de ce règlement sera pleinement atteint.

L'UDC s'oppose clairement à cette approche du logement social. De nombreux exemples récents de scandale, à Genève par exemple, montrent qu'une attribution laissée entre les mains du pouvoir politique ouvre un boulevard pour toute sorte d'abus.

Mesdames et Messieurs, voulons-nous vraiment ouvrir cette porte?

Je vous remercie.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Juste pour réagir à chaud à cette dernière intervention, je trouve incroyable que nous ayons un défenseur des régies dans ce Conseil surtout de la part d'un parti qui se voulait les défenseurs. Il est propriétaire, et bien c'est super. Il y a aussi beaucoup de locataires à Renens et ce sont les personnes que vous dites défendre la plupart du temps, les petites gens, la population renanaise. Alors je m'excuse mais quand on veut défendre les gens qui ont un faible revenu comme c'est le cas, M. Clément a rappelé le revenu médian de Renens, et bien on ne fait pas des prises de parole comme ceci car c'est ridicule. Alors juste pour rappeler qu'il

est important qu'il y ait des logements subventionnés à Renens; il n'y en a pas assez, nous le répétons assez régulièrement et je pense que la Commune doit avoir son mot à dire dans l'attribution des logements.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande à la Municipalité, si elle souhaiterait s'exprimer sur cet amendement.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Ce que j'aimerais dire à propos de ce préavis est que l'amendement en tant que tel pourrait paraître séduisant mais je souhaiterais quand même rappeler que ce préavis sans son amendement présente une nette avancée par rapport à ce que nous vivons actuellement. La situation actuelle est que quand un appartement se libère c'est la gérance qui fait son choix de locataire et qui propose ensuite à l'Office du logement uniquement pour la validation. Donc nous intervenons en bout de course, une fois que tous les choix sont faits. S'il y a un logement qui se libère, on nous propose un nom de locataire. S'il y en a neuf qui sont construits, comme par exemple récemment sur la Place du Marché, on nous propose neuf locataires. Nous validons selon des règles, qui d'ailleurs sont à bien plaisir qui ne sont écrites nulle part. Le règlement que nous vous proposons permet quand même de remédier à cette situation, il présente une nette avancée. Il y a une obligation de se préinscrire à l'Office du logement pour les habitants qui désirent un logement subventionné. Ce qui permettra à l'Office du logement d'établir une liste et qui permettra de proposer à la gérance un ensemble de locataire en émettant aussi des recommandations. Ce système nous paraît plus équitable, nous passerons sous le côté statistique de cette liste. Il est vrai que cette liste nous permettra de mieux connaître les besoins en matière de logements subventionnés à Renens. Ce n'est pas si facile du tout de les obtenir de la part des gérances. Certaines ont des listes, d'autres pas, dans tous les cas elles ne nous les fournissent pas. Cela permet également d'orienter la politique du logement. Mais bien plus important, cela permet surtout de proposer aux gérances un ensemble de personnes et cela nous semble plus équitable que maintenant. C'est une avancée. Nous validerons aussi les personnes selon une règle clairement établie, c'est celle du règlement que nous vous proposons.

Certain pense que ce règlement ne va pas assez loin, mais rien que cela a nécessité une consultation auprès de tous les partenaires-logement de notre Commune, comme la SCHR mais aussi d'autres, Cité-Derrière, Renens Pierette SA, LOGACOP. Nous avons également consulté des gérances comme Publiaz. Cela n'a pas été si facile. Ces partenaires-logement.

L'amendement comme proposé, qui permettrait à la Commune d'imposer un choix pour 15% des appartements subventionnés, n'a pas été présenté et n'a pas été discuté avec nos partenaires-logement. Si cet amendement venait à être voté, ce projet serait mis en péril. Nous avons vu à Lausanne et un tel cas est arrivé, il y a eu des recours juridiques et de toute façon, nous ne nous permettrions pas de mettre en vigueur un règlement par rapport à nos partenaires-logement, sans les avoir consulté au préalable avec des nouvelles clauses.

En matière de possibilité de choix de la Commune d'imposer des locataires dans certains logements, nous privilégions une autre manière de faire, c'est d'établir des conventions avec nos partenaires pour convenir d'un certain nombre d'appartements où la Commune peut vraiment choisir le locataire, pas seulement pour des appartements subventionnés mais également sur des appartements qui sont sur le marché libre. Notamment des appartements au prix coûtant. Parce que finalement, il y a certains appartements subventionnés qui sont plus chers que d'autres sur le marché libre. Nous proposons de procéder par des conventions en rapport avec des projets de nouvelles constructions, par exemple à la Croisée.

Ce qui poserait aussi problème en introduisant 15% de quota sur l'ensemble des logements subventionnés à Renens est que nous devrions revenir sur des logements qui sont déjà construits et qui ont obtenu le subventionnement. Cela veut dire que petit à petit nous devrions imposer le locataire chaque fois qu'il y a un logement qui se libère. L'application de ce quota pose aussi problème, est-ce que c'est par bâtiment? Par partenaire du logement?

Nous nous engageons sur cette manière de faire, donc fonctionner par convention pour obtenir petit à petit un certain nombre d'appartement sur lesquels nous avons le choix du locataire, nous avons une étude en cours et un préavis à venir, cela a été rappelé dans la Commission, pour disposer de ces logements dit "sociaux", c'est-à-dire soit par des prises de baux par la Commune, donc la Commune prend le bail et se porte garant de ce bail et sous-loue à un locataire de son choix, soit, par une convention avec un partenaire-logement avec effectivement des garanties financières.

Ce préavis que nous sommes en train de préparer/d'étudier aura lui des conséquences financières. En attendant nous trouvons que le règlement que nous vous proposons maintenant représente déjà une nette avancée pour les raisons que j'ai indiquées.

Avant de passer au vote **Mme la Présidente** propose: "que nous votions en premier lieu sur l'amendement de Mme Berseth puisque l'amendement de M. Rohrbach y est directement lié. En cas d'acceptation de l'amendement de Mme Berseth, nous voterons sur l'amendement de M. Rohrbach. En cas de refus de l'amendement de Mme Berseth, nous passerons directement au vote sur les conclusions.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Selon l'article 82, "les amendements aux conclusions d'un préavis municipal qui comportent une dépense supplémentaire ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcées à ce sujet".

Donc si l'amendement est accepté il devra être renvoyé.

Mme la Présidente propose de passer au vote de l'amendement qui dit qu'à l'article 4 bis, la Commune peut attribuer le 15% des logements à loyers modérés et subventionnés.

C'est à une courte majorité que l'amendement est refusé.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente prie Mme Irène Frei-Premet de bien vouloir nous donner lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 4-2011 de la Municipalité du 22 août 2011,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et des logements à loyers modérés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Le présent règlement est soumis à l'approbation du Département cantonal de l'Economie.

C'est à une large majorité que le préavis est accepté tel que présenté.

Mme la Présidente remercie Mme Irène Frei-Premet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

Avant de passer au point suivant, Mme la Présidente souhaite rappeler aux présidents des commissions de préavis que les longs rapports doivent être résumés. Les règles qui avaient été mises en vigueur lors de la précédente législature seront jointes aux documents qui seront envoyés pour la séance du Conseil du 10 novembre 2011.

13. Motions, postulats, interpellations

- **Interpellation de Mme Line Rouyet, PS**

Interpellation sur la politique communale en matière d'achats publics.

Lors de la séance du Conseil communal d'avril 2009, M. Michele Scala avait déposé une interpellation posant diverses questions sur la politique de la Commune en matière d'achats publics équitables. A ceci, la Municipalité avait répondu que la situation devait être améliorée, tout en mettant en évidence les actions de la Commune dans ce domaine.

Depuis, une campagne de l'OSEO, aujourd'hui devenu SOLIDAR, sur les achats équitables a été lancée. Celle-ci permettait aux citoyens/citoyennes de signer un appel pour encourager leur commune à se pencher sur cette problématique et à répondre à un certain nombre de critères sociaux et environnementaux lors d'achats et d'octroi de mandats publics.

J'ai pour ma part signé cet appel et reçu quelques mois après un courrier de la Commune. Si ce courrier met en évidence quelques actions concrètes qu'effectuent déjà Renens dans le cadre de sa politique d'achats et d'octroi de mandat, 2 phrases ont attirés mon attention:

- 1. "Bien que sensible à cet aspect, la Ville de Renens a davantage privilégié les objectifs environnementaux qu'elle s'est fixée et n'a pour le moment que peu acquis de produits issus du commerce équitable".*
- 2. "Actuellement, chaque dicastère a ses propres achats. Il s'agira donc à l'avenir, de mettre en place une politique communale globale sur les achats responsables".*

On constate donc que la Commune n'achète pas beaucoup de produits équitables et qu'il y a un important problème de coordination entre dicastères qui rend difficile une politique globale en matière d'achats équitables. J'ai par ailleurs été frappée par le fait que le courrier soit principalement axé sur les aspects environnementaux (la lettre a par ailleurs été préparée par M. Alain Peneveyre, chef du service environnement et maintenance) et qu'aucun aspect social ne soit mis en évidence.

Dans ce cadre mes questions sont les suivantes:

- 1) Serait-il possible de nous fournir une liste plus ou moins exhaustive des achats équitables effectués ces dernières années?*
- 2) Dans la mesure où rien ne semble avoir vraiment changé depuis l'interpellation de M. Michele Scala, qu'est-il prévu pour favoriser les achats équitables?*
- 3) SOLIDAR étant engagé sur cette question est-il envisagé de prendre contact avec l'association, voire de la rencontrer pour tenir compte de leurs propositions/idées en la matière*
- 4) Est-il prévu de développer une meilleure coordination entre les services et d'intégrer en plus des aspects environnementaux des aspects sociaux?*

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

La Municipalité partage également vos préoccupations, nous sommes, avec la section "développement durable" en train de travailler sur un concept que nous avons envie d'intégrer dans le programme de législature des éco-contrats que nous vous présenterons. Je vous propose en tout cas de vous répondre la prochaine fois, voir avoir les détails dans le programme de législature.

Mme Line Rouyet, PS

Très bien mais j'espère qu'il n'y aura pas que le service environnement et maintenance et ces aspects-là qui seront traités. Le développement durable dans tous les sens du terme.

- **Interpellation de Mme Coleman**

Interpellation « Pour plus de poubelles sélectives »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Lors de la législature précédente, la politique des déchets a fait l'objet de plusieurs débats importants au sein du Conseil communal. Ces discussions ont abouti à un certain nombre de projets que la Ville de Renens a pu mettre en œuvre ces dernières années (comme par exemple la création d'une deuxième déchetterie permanente à Malley, qui a fait suite à l'arrêt du ramassage des objets encombrants, ainsi que la mise sur pied des déchetteries mobiles). Ces réalisations ont permis d'améliorer l'offre à l'habitant pour trier ses déchets et permettre le recyclage. Nous nous en réjouissons et remercions la Municipalité pour son action.

Sans entrer dans la politique de la taxation des déchets, qui est en discussion au niveau cantonal, cette interpellation souhaite ici traiter d'un volet bien particulier de cette politique au niveau de l'espace public.

En effet, la Commune a mis à disposition des citoyens des poubelles sélectives permettant de trier les déchets (pet, alu, papier) au Collège du Léman et à la Place du Marché. Cette offre semble positive et permet également d'améliorer le tri. Cependant, ces poubelles sélectives ne sont que trop peu répandues sur le territoire renonais.

Par cette interpellation, je demande donc à la Municipalité :

- *De faire un bilan sur l'utilisation des poubelles sélectives déjà existantes (Collège du Léman et Place du Marché).*
- *Et si elle envisage de poursuivre l'expérience sur d'autres espaces publics tels que les places de jeux, sur le site de la gare, à proximité des écoles et de la piscine, sur les places publiques, etc.*

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Effectivement et étonnamment le premier bilan fait pour ces poubelles dites sélectives est très positif, notamment sur la Place du Marché où nous les avons mises sans trop y croire mais le résultat dépasse nos attentes. Ces poubelles sélectives ont été mises à disposition pour les organismes de recyclage et n'ont rien coûté à la Commune. Par contre mettre des poubelles de ce type-là plus loin reviendrait à CHF 2'000.- la poubelle. Voilà c'est pour cela

que celles de la Place du Marché, il y a certaine fois des échos concernant les couleurs, ne sont pas trop bien intégrées. Ce sont des poubelles qui nous ont été données et l'expérience, étant effectivement positive, va se poursuivre.

Je ne sais pas si cette réponse vous suffit pour l'instant. Je pense avoir répondu à votre question. Lorsque des poubelles seront installées ailleurs il en sera fait mention dans les communications écrites de la Municipalité.

- **Question de M. Roland Divorve, PLR**

Tout d'abord c'est pour parler des espaces verts à Renens, je me permettrai d'offrir une rose à la Municipalité en ayant vu que dans le plan des investissements 2011-2015 il est mentionné le réaménagement du parc Sauter pour un montant de CHF 200'000.-, ce qu'il mérite ainsi que pour le Bois de Pachoudaz un montant de CHF 30'000.- sera octroyé pour le passage public. Ces travaux devraient débuter autour de 2013. Cela c'est pour la rose.

Pour le cactus, je ferai remarquer qu'aujourd'hui, la situation dudit bois de Pachoudaz n'est plus celle que l'on vantait pour la protection des forêts urbaines. Pour ceux qui se rappellent, en 1987, des délégués de l'Office Fédérale des Forêts se sont déplacés pour nous signaler que le vallon de la Broye possédait non pas une, mais deux forêts caractérisées par d'importantes fonctions écologiques influençant la structure et la variété du paysage, rien que ça...La Municipalité, en son temps, avait même organisé une journée de nettoyage du vallon de la Broye.

Il faut dire qu'à ce jour ce bois est plutôt délaissé au triste sort d'une forêt de type primaire... ce que le riverains déplorent.

Question: Est-ce que la Municipalité a un programme pour l'entretien de ce bois ? Pourquoi, par exemple, ne pas proposer que les jeunes du CRA organisent des journées "citoyennes" de nettoyage? Ce qui inciterait notre jeunesse à respecter nos parcs et nos forêts.

Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Concernant la rose, effectivement le parc Sauter a un projet de rénovation pour 2013 avec le montant que vous avez mentionné. Pour être complet, je vous dirais qu'une délégation communale avec des représentants de la sécurité publique et du service "environnement et maintenance" a déjà rencontré une forte délégation du quartier qui était aussi préoccupée par l'état de ce parc. Suite à cette séance un PV a été établi par les habitants du quartier qui ont également listé toutes les questions que vous posez. Etant donné que ce n'est pas la

Municipalité qu'il l'a fait mais un des représentants des habitants du quartier, je pense que je pourrai vous le transmettre.

Concernant le bois de Pachoudaz, effectivement, comme vous l'avez mentionné, c'est une forêt à vocation biologique et écologique. Ce n'est pas une forêt à vocation "promenade en famille" ce n'est pas une forêt de divertissement, son rôle est d'officier comme poumon au milieu de la Ville. En terme d'essence, elle a un peu évolué depuis les travaux, avant il y avait des acacias et maintenant nous trouvons des essences de chez nous, c'est-à-dire du frêne, hêtre et orme et c'est une forêt qui est jugée comme excellente par le garde-forestier.

Concernant le nettoyage, le service "environnement en maintenance" passe régulièrement, une fois par mois, pour ramener les débris que l'on pourrait trouver sur place. Il y a effectivement quelque fois des bouteilles de PET et autre. Par contre, s'il devait y avoir un projet avec des jeunes pour des journées de nettoyage, le service "environnement et maintenance" y participerait avec grand plaisir.

J'espère avoir répondu à votre question.

- **Question de M. Silvio Torriani, Fourmi Rouge**

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je me fais ici le porte-parole d'une citoyenne de notre Commune, dont je partage l'étonnement, qui s'interroge sur l'état de la signalisation routière du carrefour Verdeaux – 24 Janvier.

Depuis l'introduction bienvenue des zones 30km/h, des modifications nécessaires à la circulation ont été entreprises. Toutefois sur ce carrefour, la signalisation a toujours un aspect provisoire, un peu bricolé, type chantier par terminé.

S'agit-il d'un provisoire définitif ou, comme nous l'espérons, des aménagements plus corrects sont prévus prochainement?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Conseiller communal.

Pour répondre de façon brève à votre question, il s'agit en effet d'un "provisoire". Un "provisoire" qui avait été mentionné dans le préavis des zones 30km/h. L'aménagement définitif de ce portail d'entrée dans la zone 30 sur le 24 Janvier devait être pris en charge par

un autre préavis, celui de la mise en séparatif de Bugnon-Verdeaux, prévu au plan d'investissement en 2011-2012. Ces travaux prévus avaient des incidences considérables sur ce carrefour, d'où ce statut provisoire. Mais ces travaux ne se feront pas dans ces délais et je m'en explique pourquoi.

L'étude d'avant-projet des collecteurs a été effectuée en vue de déposer ce préavis. Toutefois, il n'a pas pu être finalisé, car l'Etat de Vaud, via le SESA (service d'assainissement des eaux, sols et assainissement) a, pour l'instant, arrêté ce projet. En effet, son dimensionnement doit être réétudié pour savoir si les eaux claires sont à diriger du côté de la Mèbre, ce qui était prévu dans notre PGEE, ou si elles partent vers un autre exutoire qui serait à créer. L'écoulement des eaux claires vers la Mèbre a été remis en question suite aux inondations que nous avons vécues en juillet 2008. Et SESA souhaiterait étudier autre chose.

Au vu de cette situation, la Municipalité va devoir se déterminer sur le sort de ce "provisoire". Attendre les travaux de mise en séparatif qui devront, quoiqu'il en soit, être effectués ces prochaines années avant l'arrivée du tram, tout en améliorant l'aspect de ce provisoire ? Ou étudier malgré tout un aménagement définitif dont les coûts seraient pris en charge par un préavis complémentaire, probablement nécessaire pour d'autres aménagements complémentaires zones 30 ? La Municipalité n'a pas encore pris d'option, et ce point sera étudié prochainement dans le cadre du bilan des zones 30.

Pour répondre: oui, c'est du provisoire, mais il n'aurait pas dû durer autant que cela.

J'espère avoir pu répondre ainsi ou tout au moins éclaircir la question.

- **Vœux de Mme Maud Catillaz, UDC**

Pour voir «Vol spécial» dans les écoles de Renens, des précautions s'imposent!

Développement:

Depuis sa sortie sur les écrans romands, le film «Vol spécial», tourné au Centre de détention de Frambois et relatant le quotidien de personnes en attente d'un renvoi forcé, a fait couler beaucoup d'encre. Il a arraché des larmes à certaines personnes sensibles aux conditions de renvoi de certains étrangers qui, sans autorisation de séjour, refusaient de quitter notre pays.

Mais la polémique a éclaté à la lecture des casiers judiciaires de certains protagonistes du film - des casiers qui pourraient arracher des larmes à d'autres, les victimes de leurs agressions par exemples, ou les gens tombés dans la dépendance aux drogues suite à leur rencontre avec ces acteurs d'un jour.

La lecture des journaux ainsi que différents blogs éclairent un peu plus sur le message erroné qu'a voulu transmettre Fernand Melgar, le réalisateur de ce film, au public et aux électeurs. Une œuvre telle que celle-ci ne doit pas être partielle et encore moins détourner la vérité. Si Monsieur Melgar se cache derrière son ignorance, le personnel et les responsables du centre

de détention ne pouvaient ignorer le passé plus que tumultueux de certains personnages pris en exemple. Jamais le réalisateur ne mentionne que toutes ces personnes pourraient, si elles le voulaient, quitter la Suisse sur un simple vol de ligne, aux frais du contribuable helvétique.

L'un des protagonistes est trafiquant de drogue récidiviste et coupable de blanchiment de grosses sommes d'argent. Porteur de huit identités, il a tenté à trois reprises un mariage blanc. Un autre met en avant son rôle de père pour rester en Suisse; nous apprenons qu'il a en réalité abandonné sa famille deux ans avant son arrivée à Frambois. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres. 69% des personnes en attente de renvoi ont un casier judiciaire. Les autres ne sont pas des anges pour autant; le 20 minutes d'aujourd'hui mentionne que depuis son passage à l'écran, un troisième larron a été condamné pour possession de 2 kilos de cocaïne pure.

Ce film est présenté comme un documentaire, mais en aucun cas, il ne peut être considéré comme tel. Invité par un journaliste à répondre à la question "Vol Spécial est-il un film militant ou un documentaire?", M. Melgar répond que son œuvre est un film d'auteur. Pas un documentaire. C'est en réalité un film militant utilisé comme instrument politique. Il ne donne aucune solution. Ce n'est qu'un pamphlet cherchant à susciter la compassion par toutes les ficelles, pour quelques dizaines de personnes qui n'ont pas mesuré la gravité de leur décision de rester en Suisse.

Un film aussi tendancieux donne une fausse image de notre système judiciaire et de notre pays à des jeunes vulnérables à cette manipulation patente. Les professeurs doivent absolument équilibrer le débat. Les personnes montrées dans le film deviennent des personnalités publiques - certaines ont même accompagné M. Melgar lorsqu'il faisait la promotion de son œuvre. Il faut préciser le casier judiciaire de ces gens, ou à défaut renoncer à la diffusion.

En conclusion, un film militant et manquant d'objectivité tel que «Vol Spécial» ne saurait être présenté dans les écoles rennaises qu'avec le complément d'information absolument indispensable.

Vœu

Je souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Conseil d'Etat pour encadrer la diffusion du film militant «Vol Spécial» dans les écoles de notre Ville en informant correctement les enfants - obligeant les enseignants à préciser le contexte du casier judiciaire des intervenants et leur refus de quitter le pays avec un simple vol de ligne; ou à défaut d'obtempérer, à renoncer à diffuser le film.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Mme la Présidente, je ne sais pas si c'est une interpellation? A-t-elle été déposée? En tout cas elle n'a pas été annoncée. Est-ce une question, une résolution ou autre?

Mme Maud Catillaz confirme que c'est un vœu

Donc si c'est un vœu, le Conseil doit s'exprimer: Je relèverai simplement que le débat a eu lieu au Grand Conseil, la Conseillère d'état s'est également exprimée très clairement à ce sujet; elle a laissé libre les Etablissements de leur politique quant à l'égard de ce film, elle a laissé libre les enseignants. J'ai l'impression que cela serait également très clairement la position de la Municipalité. Toutefois, si c'est un vœu, c'est au Conseil de se prononcer.

Mme la Présidente précise: *Il n'y a pas de votation. Selon l'article 56 "un membre du Conseil peut adresser une simple question ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité. Il n'y a pas de votation".*

Je sais qu'il est tard, mais je vous demanderai encore un peu d'attention et de respecter le temps de parole de chacun et chacune, s'il-vous-plaît.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

Je suis bien content de voir que le nouveau groupe de ce Conseil se montre et essaie de proposer quelque chose. Bien que je ne sois pas d'accord avec tout ce qu'ils ont proposé ce soir mais au moins il y a de l'animation; cela réveille un peu les gens qui sont au fond, qui font autre chose ou s'endorment parfois.

Maintenant sur la forme de votre vœu, est-ce que la Municipalité peut répondre à cette question? Est-ce que finalement, combien même ce vœu est déposé, nous avons une autorité pour toucher le programme scolaire, pour la liberté pédagogique des enseignants? Pour ce que je sais, nous avons le droit de nous occuper des bâtiments, de connaître la couleur des murs ou de savoir s'il y a des casiers en bois ou en acier. Par contre, pour ce qui est de la liberté pédagogique des enseignants, je crois que nous rentrons dans un domaine qui est celui du Grand Conseil. A chacun son débat et je ne crois pas que cela soit ici le bon endroit pour le faire.

Si la Municipalité peut juste m'éclairer là-dessus, ce serait avec grand plaisir. Ensuite, je vous laisserais la liberté de maintenir votre vœu si effectivement vous souhaitez le maintenir malgré le fait que la Municipalité ne peut vous donner de réponse.

Merci

Réponse de Mme Myriam Romano, Conseillère municipale

Je crois que Mme la Syndique a été assez claire à ce sujet. Ce qu'il se passe à la "grille horaire" de l'école est de la compétence des directeurs, qui dépendent du Département, tout simplement. Donc, donner des leçons ou des indications sur ce que doit faire les enseignants, ce n'est pas du ressort de ce Conseil communal, malheureusement, n'en déplaise à certain.

14. Propositions individuelles et divers.

- **Mme Danielle Ayer, Fourmi Rouge**

Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs,

Une personne en qui j'ai entière confiance m'informe qu'un "sans domicile fixe" dormirait depuis quelques semaines aux "Biondes", à côté de la table de tennis.

Mes questions sont les suivantes:

- 1) *Est-ce que la police est au courant de ce fait ?*
- 2) *Qu'est-ce que la Municipalité pourrait faire pour ce monsieur?*

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Personnellement, je ne suis pas au courant de ce cas. C'est bien de nous le dire. C'est sûr que nous sommes au courant, puisque nous sommes allé rencontrer les marginaux de la Place du Marché, qu'il y en a quelques-uns qui, malheureusement, n'ont pas de logements et dorment dehors. C'est vraiment malheureux. Toutefois, je ne peux pas apporter de complément supplémentaire à cette question. Je pourrai le faire en me renseignant et en vous informant prochainement.

Merci.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Je suis désolée, malgré l'heure tardive, je souhaiterais à la fin de ce Conseil rencontrer les membres de la Commission de gestion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Tout-à-l'heure, lors du vote nominatif pour la hausse d'impôt à Renens, l'UDC et le PLR ont dit, clairement "non".

De nombreux renanais ont, sans doute, aux aussi, crié "non" devant leur téléviseur en découvrant, surpris et affligés, cette mauvaise plaisanterie du Conseil communal.

Ils seront tout aussi nombreux demain à crier "non" en découvrant cette mesure, qui dans la presse, qui à la radio.

Je les invite à crier leur refus en signant le référendum contre cette hausse d'impôt dès qu'il sera disponible sur nos stands de marché, et, bien sûr, dans les urnes.

Je vous remercie

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Je suis choquée du comportement de certaines personnes ici, tous membres confondus du Conseil Communal, Municipalité et Présidence quant au comportement vis-à-vis de l'UDC. Chacun d'entre nous avons des idées, nous ne partageons pas les mêmes et c'est pour cela que nous sommes là, ici, pour débattre, déposer des préavis et autre. Je souhaiterais personnellement que cela cesse.

Merci.

Mme la Présidente

Je ne vois pas ce que vous me reprochez, j'ai passé la parole aussi bien à droite qu'à gauche. Je laisse maintenant la parole à M. Michele Scala.

- **M. Michele Scala, PS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vais parler calmement. Dire que les propos musclés de ce soir ne viennent pas de la gauche mais du nouveau parti de droite et que nous avons un discours tout-à-fait correct et honnête, mais nous n'acceptons pas non plus la leçon d'un petit parti qui vient d'arriver et qui ne représente pas la totalité des renanais.

Désolé, il parle pour lui et pas pour les renanais.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Je souhaiterais apaiser tout-le-monde en vous rendant attentif à cette conférence-débat qui aura lieu jeudi 20 octobre à 19h00. Soutenue par la Ville de Renens, cette "piste-brigade" internationale, un débat public sur les défenseurs des droits humains: menaces, diffamations, répressions.

Des flyers sont déposés sur votre table; venez nombreux. Merci.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt cette deuxième séance pour l'année 2011-2012.

Toutefois, **Mme la Présidente** stipule: *On vient de me parler de respect et de respecter la parole de chacun et j'aimerais juste pouvoir clôturer ce Conseil Communal comme il se doit et pouvoir adresser mes salutations.*

*Nous arrivons au terme de ce deuxième Conseil Communal, je vous remercie pour votre attention et votre engagement ainsi que pour les débats nourris, bonne rentrée dans vos foyers et nous nous retrouverons pour le prochain Conseil Communal ici même le **jeudi 10 novembre à 20h15.***

Merci et bonne fin de soirée.

Clôture de la séance à 23h30

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet

Annexe N° 1

Résultat détaillé du vote nominal concernant l'amendement au préavis N° 2-2011 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012 proposé, soit:

"article premier, point 1,2,3: de ~~garder~~ modifier le taux actuel d'imposition communal en tenant compte de la bascule d'impôts, portant ainsi le taux communal à ~~77,5%~~ à 78,5%"

Nom	Prénom	OUI	NON	Abstention		
Aeschlimann	Eric		1			
Ahmeti	Jakup	1				
Allauca	Byron	1				
Ayer	Danielle	1				
Berseth	Verena	1				
Berthoud	Jacques		1			
Bonzon	Geneviève		1			
Bovey Diagne	Véronique	1				
Carota	Nadia					Excusée
Catillaz	Maud		1			
Chatelan	Anton		1			
Christ	Françoise	1				
Coleman	Myriam	1				
Dinç	Hasan	1				
Divorne	Didier	1				
Divorne	Nicole	1				
Divorne	Roland		1			
Domingos	João-Batista		1			
Dreier	Ellen-Mary	1				
Duperrex	Gérard		1			
Eareby	Mohammed	1				
Ferrini	Gian-Luca	1				
Forestier	Betty		1			
Frei-Premet	Irène	1				
Freymond	Nicolas					Excusé
Gaspar	Ricardo		1			
Gauthier	Raymond					Excusé
Golay	Pascal		1			
Golaz Grilli	Elodie		1			
Haas Torriani	Nicole	1				
Hinvi	Christophe	1				
Joliat	Elodie		1			
Joliat Herrera	Rosana		1			
Keita	Madi					Excusé
Keller	Vincent	1				
Kilingç	Ali	1				
Kocher	Christophe	1				
Korkmaz	Ali	1				
Korkmaz	Solmaz-Rosa					Excusée
Köse	Ali					Absent
Krier	Irina					Excusée

Kung	Rolf		1			
Lepore	Antonio		1			
Leyvraz	Jean-Pierre	1				
Lokaj	Naïm	1				
Machado	Carlos		1			
Martin	Gisèle		1			
Martins	Sandra		1			
Matti	Rose-Marie					Excusée
Mermoud	Sylvia		1			
Mocchi	Alberto	1				
Mettraux	Grégory		1			
Montabert	Stéphane		1			
Montemari	Pascal		1			
Niang	Oumar	1				
Ozcan	Cemal					Excusé
Perret	Dominique		1			
Petitpierre	Rémy	1				
Piroti	Aso	1				
Ravaioli	Victoria	1				
Rohr	Brigitte	1				
Rohrbach	Daniel	1				
Romano-Giorno	Gerarda					Excusée
Roscigno	Eugène	1				
Roulier	Jean-Daniel		1			
Rouyet	Line	1				
Safaï	Reza	1				
Scala	Michele	1				
Sisto-Zoller	Suzanne	1				
Sivanesan	Ranjini	1				
Steiner	Antoine					Excusé
Szenyan	Simone					Excusée
Tendon	Jérôme		1			
Torriani	Silvio	1				
Vienet	Didier	1				
Waeber	Pascal		1			
Wicht	Catherine		1			
Widmer	Florence		1			
Zürcher	Patricia	1				

Résultats

38

29

NDLR: Le décalage entre le nombre de conseillers communaux présents et le nombre de votant à l'appel nominal est dû au départ anticipé d'un conseiller communal.